

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1868.)

---

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

POUR L'EXERCICE 1869 (1).

---

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

Bruxelles, le 23 novembre 1868.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le projet de Budget de mon Département pour 1869, présenté en mars dernier, a dû être soumis à une révision complète, afin de mettre, autant que possible, les crédits demandés en harmonie avec la connaissance plus exacte que l'on possède aujourd'hui des besoins probables des divers services pendant l'exercice prochain.

Cette révision a fait reconnaître la nécessité de quelques modifications peu importantes d'ailleurs, puisqu'elles se traduisent en une diminution de 5,628 francs sur les prévisions de dépenses arrêtées au mois de février dernier.

J'ai, en conséquence, l'honneur, Monsieur le Président, de vous transmettre, avec une note et des développements complets à l'appui, un nouveau tableau des crédits budgétaires nécessaires aux besoins des divers services de mon Département pendant l'exercice 1869.

En vous priant de vouloir bien soumettre ces documents à l'examen des sections, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous offrir l'expression de mes sentiments de haute considération.

*Le Ministre des Travaux publics,*

A. JAMAR.

---

(1) Budget, n° 102, XI (session de 1867-1868).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi contenant le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1868, arrêté à la somme de . . . . . fr. 59,469,000 » n'a été promulguée que le 4 juin de cette année.

Cependant, en présence de la prescription formelle de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 mai 1846, le Département des Travaux publics n'a pas pu se dispenser de présenter son projet de Budget pour l'exercice 1869 vers la fin du mois de février dernier. Ce projet présentait alors un total de . . . . . 39,778,138 »

Soit une augmentation de . . . . . fr. 309,138 »

Mais il est aisé de comprendre que des propositions de crédits faites dix mois avant l'ouverture de l'exercice auquel ils se rapportent, et en présence d'un Budget non encore voté pour l'exercice courant, ne pouvaient être considérées comme définitives, et n'ont pu être faites que sous réserve d'une révision pour l'époque où les Chambres pourraient utilement s'en occuper. Cette révision a été faite et elle a pour résultat quelques modifications par suite desquelles le projet de Budget de 1869 est définitivement proposé à la somme de . . . . . fr. 39,774,510 »

Soit une diminution de 3,628 francs, si on le compare au projet déposé en mars dernier, et une augmentation de 305,510 francs, si on le compare au Budget voté pour l'exercice 1868.

Le tableau ci-dessous indique, par branche de service, les allocations votées pour 1868, les propositions de crédits faites en février dernier et les allocations définitivement demandées, après révision, pour l'exercice 1869.

	1868.	1869 (primitif).	1869 (définitif).
Administration centrale . . . . .	957,005 »	966,005 »	974,705 »
Ponts et chaussées . . . . .	7,124,115 »	7,276,665 »	7,538,145 »
Mines . . . . .	321,050 »	321,050 »	328,910 »
Chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	50,956,420 »	51,106,940 »	50,997,320 »
Commissions . . . . .	7,000 »	7,000 »	7,000 »
Traitements de disponibilité . . . . .	59,500 »	59,500 »	59,500 »
Pensions. . . . .	10,000 »	10,000 »	15,000 »
Secours . . . . .	15,952 »	15,000 »	15,952 »
Dépenses imprévues . . . . .	18,000 »	18,000 »	18,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	<u>59,469,000 »</u>	<u>59,778,138 »</u>	<u>59,774,510 »</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation représente la moitié d'une dépense de 20,800 francs, que comporte :

1° L'admission de onze commis (19,800 francs) nécessaires pour faire face à l'augmentation croissante du travail de comptabilité et de vérification, résultat de l'extension des divers services, et notamment de la poste;

Et 2° la transformation d'un emploi de vérificateur en emploi de chef de bureau au contrôle des recettes (1,000 francs), pour l'agent chargé du service des articles d'argent, service qui augmente à raison du développement des relations internationales et de l'accroissement du nombre des mandats résultant de la réduction et de la modicité du droit proportionnel.

L'autre moitié de la dépense, soit 10,400 francs, peut sans inconvénient être portée au Budget de l'exercice prochain.

Litt D. — La faible augmentation de 1,500 francs, sollicitée à ce litt., est destinée à améliorer, dans une certaine mesure, la position, depuis longtemps stationnaire, du personnel chargé du service de surveillance des chemins de fer concédés.

ART. 4. — *Traitements des huissiers, etc., et salaires des gens de service.*

Il est demandé à cet article une augmentation de 2,800 francs, par suite de la nécessité constatée d'admettre à l'administration des chemins de fer quatre nouveaux agents subalternes : un classeur, un messenger et deux porteurs ou aides-messagers.

ART. 5. — *Matériel.*

Le crédit primitif de 76,000 francs est porté à 80,000 francs, par suite d'un transfert de 4,000 francs, prélevés sur l'allocation de l'article 81 (*Matériel des services en général*). Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de dépense.

## CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1<sup>re</sup> SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 3,198,780 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections . . . . . fr. 1,998,780 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par

A REPORTER. . . fr. 1,998,780 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les causes et la nécessité des augmentations de crédit sollicitées pour l'exercice 1869; elles sont complétées par les développements annexés au projet de Budget présenté en mars et par ceux qui sont produits pour la justification des amendements proposés à ce projet.

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation demandée à cet article s'élève à la somme de . . . fr.	746,705	»
et présente, sur celle votée pour l'exercice 1868. . . . .	735,805	»
une augmentation de . . . . . fr.	<u>10,900</u>	»

Voici la décomposition de cette somme d'après la subdivision des services ressortissant à l'administration centrale :

	1868.	1869.	AUGMENTAT.	DIMINUT.
A. Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . . .	438,280	440,680	2,400	—
B. Ponts et chaussées et mines . . . . .	431,600	419,200	—	12,400
C. Chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	452,425	451,825	19,400	—
D. Surveillance des chemins de fer concédés . . . . .	33,500	33,000	1,500	—
Fr. 735,805	746,705	23,500	12,400	
AUGMENTATION ÉGALE. . . . . fr.		<u>10,900</u>		

Litt. A. — L'augmentation de 2,400 francs n'est qu'apparente; elle provient d'un transfert d'égale somme, du litt. B au litt. A, par suite du passage au secrétariat général d'un commis de 1<sup>re</sup> classe précédemment attaché à la direction générale des ponts et chaussées et des mines.

Litt. B. — Outre la diminution de 2,400 francs, provenant du transfert dont il vient d'être parlé, le crédit du litt. B peut encore être réduit de 10,000 francs, par suite de changements qui ont pu être apportés sans inconvénient dans le service central.

Litt. C. — La part affectée au personnel des chemins de fer, postes et télégraphes dans le crédit sollicité au projet de Budget déposé en mars dernier (art. 2, litt. C) est de . . . . . fr. (1) 441,425 »

Le nouveau crédit demandé pour 1869, s'élève à . . . . . 451,825 »

Soit une différence en plus de . . . . . fr. 10,400 »

(1) Cette somme comprend la dernière moitié du crédit de 18,000 francs justifié au Budget de 1868. (Voir page 389, n° 106 des *Documents de la Chambre*, session de 1866-1867.)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 1,998,780 »

des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de plans d'alignement. — Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art. . . . 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales, réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer . . . . . 800,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 3,198,780 »

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes, en 1869, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. . . . . fr. 1,998,780 »

La somme allouée au Budget de 1868, pour le même objet, est de . . . . . 1,988,550 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr. 10,250 »

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1869, des routes concédées de la place de la Reine au pont de Laeken, d'Alost à Opwyck, d'Oosterzeele à Dickelvenne, de Châtelineau à Farciennes et de Châtelet à Fosses, qui ont été reprises par l'État, ainsi que des onze sections de routes ci-après désignées :

Calmpthout à Ertbrand (1<sup>re</sup> section);  
 Groegne, par Forthem, à la route d'Ypres à Furnes;  
 Herck-la-Ville à Beeringen (1<sup>re</sup> section);  
 Tohogne à Manhay (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sections);  
 Hody à Jenneret (3<sup>e</sup> section);  
 Bastogne à Clervaux;  
 Turnhout à Merxplas;  
 Poperinghe à la route d'Ypres à Furnes, par Westvleteren;  
 Gomery à la frontière française, vers Tellancourt;  
 Maeseycck à Molenbeersel (1<sup>re</sup> section);  
 Remouchamps à Trois-Ponts (deux sections).

Les autres crédits sollicités pour le service des routes, étant les mêmes que ceux alloués aux Budgets depuis 1865, l'on croit pouvoir se référer aux explications fournies à l'appui du projet de Budget dudit exercice.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée . . . . . fr.	41,000 »
— votée en 1868 . . . . .	41,000 »

Ce crédit est destiné à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2<sup>me</sup> SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.*

Somme demandée . . . . . fr.	200,000 »
Allocation de 1868 . . . . .	200,000 »

Ainsi qu'on l'a déjà dit, cette somme est à peine suffisante pour faire face à tous les besoins.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées; au palais de Tervueren; à l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles; à l'ancien hôtel Trazegnies; à l'hôtel des Monnaies; aux bâtiments de l'école vétérinaire, à Cureghem; à l'intérieur de divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, du palais de la Nation et de l'hôtel occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines.*

Crédit demandé : 210,000 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour continuer la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

C. — *Hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles.*

Somme demandée : 13,000 francs.

Il est indispensable d'exécuter à ce bâtiment des travaux importants de restauration, dont le prix ne peut pas être imputé sur le crédit affecté à l'entretien ordinaire des bâtiments civils.

D. — *Ancien hôtel Trazegnies.*

Crédit demandé : 7,000 francs.

Afin d'installer tous les bureaux de la direction générale de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts dans cet hôtel, il est indispensable d'y exécuter des travaux d'appropriation estimés à 7,000 francs.

E. — *Hôtel des Monnaies.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'exécution de divers travaux extraordinaires réclamés par le Département des Finances.

F. — *École vétérinaire, à Cureghem.*

Crédit demandé : 17,000 francs.

Le Département de l'Intérieur réclame la construction dans cette école d'une salle d'autopsie et d'un lazaret. La dépense en est estimée à 17,000 francs.

G. — *Travaux de restauration à l'intérieur de divers hôtels ministériels, situés rue de la Loi.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Un crédit de 20,000 francs a été alloué pour le même objet au Budget de 1868. La nouvelle somme sollicitée est destinée à continuer les travaux de restauration tant desdits hôtels que des bureaux, qui se trouvent en très-mauvais état.

H. — *Établissement de paratonnerres.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Il reste à munir de paratonnerres quelques bâtiments civils dans les chefs-lieux des provinces, ainsi qu'à Bruxelles, notamment dans la partie des bâtiments du Palais de Justice situé en cette dernière ville, qui renferme les archives du royaume.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

I. — *Restauration et ornementation des façades de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

J. — *Restauration de la façade du Palais de la Nation.*

Somme demandée : 10,000 francs.

K. — *Restauration et ornementation de la façade de l'hôtel situé rue de la Loi, occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines.*

Crédit demandé : 13,000 francs.

Au moyen de ces crédits, il sera possible d'opérer la restauration de ces trois édifices, et d'y exécuter des travaux complémentaires d'ornementation, tels que placement de vases sur les balcons, etc. Le dernier des pavillons qui se trouve encore entre les hôtels des Ministères de l'Intérieur et des Affaires Étrangères sera également démoli, de sorte qu'à la fin de l'année 1869, tous les magnifiques palais et hôtels de la rue de la Loi seront remis dans leur état primitif.

ART. 11. — *Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle forme le deuxième tiers du crédit nécessaire à l'exécution des travaux dont il s'agit, ainsi que cela résulte des explications fournies à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1868.

3<sup>me</sup> SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE  
ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1868.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## TABLEAU

*indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice  
1869 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1868.*



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour*

## DÉSIGNATION DES SERVICES.

## CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	fr.
Ourthe . . . . .	
Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht . . . . .	
— de Liège à Maestricht . . . . .	
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	
— — vers Hasselt . . . . .	
— — vers Turnhout . . . . .	
— de Turnhout à Anvers, par S <sup>t</sup> -Job in 't Goor . . . . .	
Sambre canalisée . . . . .	
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	
Escaut . . . . .	
Canal de Mons à Condé . . . . .	
— de Pommerœul à Antoing . . . . .	
Lys . . . . .	
Canal de dérivation de la Lys . . . . .	
— de Roulers à la Lys . . . . .	
— de Gand à Ostende . . . . .	
— de raccordement du canal de Gand à Ostende avec le bassin de commerce à Gand . . . . .	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .	
— de Plaschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France . . . . .	
— de Gand à Terneuzen . . . . .	
— de Selzaete à la mer du nord . . . . .	
Moervaert . . . . .	
Canal de Zuillede . . . . .	
Dendre . . . . .	
Rupel . . . . .	
Senne . . . . .	
Dyle et Demer . . . . .	
Petite Nèthe canalisée . . . . .	
Grande Nèthe . . . . .	
Yser . . . . .	
Plantations . . . . .	
Bacs et bateaux de passage . . . . .	
	TOTAUX. . . . . fr.

## PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende . . . . .	
— de Nieuport . . . . .	
— de refuge de Blankenberghe . . . . .	
Côte de Blankenberghe . . . . .	
Phares et fanaux . . . . .	
	TOTAUX. . . . . fr.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1869 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1868.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
12,400 »	»	»	25,400 »	25,000 »	»	14,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	14,000 »	»	»	5,500 »	10,500 »	»
»	»	»	»	6,000 »	»	6,000 »	»
1,500 »	»	»	1,500 »	»	92,800 »	»	92,800 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	45,000 »	»	»	»	45,000 »	»
»	»	»	»	1,000 »	»	1,000 »	»
»	500 »	»	»	»	»	»	500 »
»	7,600 »	8,000 »	»	»	10,000 »	»	9,600 »
»	8,450 »	6,000 »	»	6,000 »	»	5,550 »	»
500 »	»	»	5,000 »	400 »	»	»	2,500 »
»	2,500 »	2,500 »	»	»	7,500 »	»	7,500 »
»	4,700 »	4,700 »	»	6,000 »	»	6,000 »	»
»	200 »	»	15,000 »	»	»	»	15,200 »
1,000 »	»	»	»	»	8,600 »	»	7,600 »
»	5,000 »	1,000 »	»	»	»	»	2,000 »
»	1,150 »	»	85,850 »	1,800 »	»	»	85,200 »
»	»	»	»	»	200 »	»	200 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	9,000 »	»	17,200 »	»	26,200 »
700 »	»	245,000 »	»	»	250 »	245,450 »	»
»	»	»	»	»	200 »	»	200 »
»	»	»	10,000 »	17,000 »	»	7,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
4,200 »	»	»	»	»	»	4,200 »	»
»	»	»	»	»	500 »	»	500 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	45,000 »	»	45,000 »	»
»	»	»	»	»	4,500 »	»	4,500 »
»	»	»	»	»	200 »	»	200 »
»	»	2,000 »	»	»	6,500 »	»	4,500 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
20,100 »	28,100 »	526,200 »	145,750 »	108,200 »	151,950 »	585,700 »	237,000 »
Augmentation. . . . fr.						128,700 »	
»	»	20,000 »	»	55,000 »	»	55,000 »	»
»	»	»	9,500 »	»	2,000 »	»	11,500 »
5,000 »	»	»	»	»	»	5,000 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
»	»	»	»	15,000 »	»	15,000 »	»
5,000 »	»	20,000 »	9,500 »	65,000 »	2,000 »	88,000 »	11,500 »
Augmentation. . . . fr.						76,500 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations accordées pour l'exercice 1868, les crédits pétitionnés aujourd'hui présentent :

A. ( <i>Canaux et rivières</i> ). Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de . . . . . fr.	8,000 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de . . . . .	136,700 »
<hr/>	
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . . fr.	128,700 »

B. ( <i>Ports et côtes</i> ). Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de . . . . . fr.	3,000 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de . . . . .	73,300 »
<hr/>	
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . . fr.	76,300 »

Les crédits des 3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> sections se balancent donc par une augmentation de . . . . . fr.	205,200 »
<hr/>	

Les différences qui existaient entre les crédits alloués pour l'exercice 1868, et ceux qui étaient demandés au projet de Budget *primitif* de l'exercice 1869, étaient les suivantes :

A. ( <i>Canaux et rivières</i> ). Travaux d'entretien ordinaire. — Augmentation . . . . . fr.	12,250 »
Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. — Augmentation . . . . .	57,850 »
<hr/>	
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . . fr.	70,100 »

B. ( <i>Ports et côtes</i> ). Travaux d'entretien ordinaire. — Augmentation . . . . . fr.	4,950 »
Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. — Augmentation . . . . .	105,500 »
<hr/>	
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de . . . . . fr.	110,450 »

Les crédits des 3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> sections se balançaient donc par une augmentation de . . . . . fr.	180,550 »
<hr/>	

Le rapprochement des résultats respectifs des deux comparaisons qui précèdent, établit que les crédits pétitionnés au projet de Budget *amendé* de l'exercice 1869 présentent, pour l'ensemble des 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> sections, une augmentation de 24,650 francs sur ceux qui étaient demandés au projet de Budget *primitif* du même exercice.

L'augmentation que les crédits demandés aux 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> sections présente sur ceux accordés aux mêmes sections du Budget de l'exercice 1868, a spécialement pour cause le chiffre exceptionnellement élevé de l'allocation qui, pour les motifs

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

exposés à la page 18 de la présente Note préliminaire, doit être sollicitée en vue de l'exécution de travaux d'entretien extraordinaire du canal de Gand à Terneuzen.

ART. 12. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,592,100 francs.

Cette allocation est supérieure de 172,450 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1868.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

## BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur; dragages et enlèvement d'atterrissements dans la même province . . . fr.	25,000 »	22,000 »
2 <sup>o</sup> Travaux analogues dans la province de Liège.	149,000 »	10,000 »
3 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . .	50,000 »	»

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la Grande Compagnie du Luxembourg, pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe . . . . .

	5,000 »	»
A REPORTER. . . . . fr.	205,000 »	52,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	203,000 »	52,000 »
<i>C. — Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	1,400 »	»
<i>D. — Canal de Liège à Maestricht.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas . . . . .	40,000 »	20,000 »
<i>E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations . . . . .	50,000 »	»
<i>F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 <sup>re</sup> SECTION.		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations . . . . .	17,000 »	»
2 <sup>me</sup> SECTION.		
2 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	50,000 »	»
3 <sup>me</sup> SECTION.		
3 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux ouvrages d'art . . . . .	20,000 »	4,500 »
4 <sup>o</sup> Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16 août 1868. — Part de l'État . . . . .	5,100 »	»
5 <sup>o</sup> Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut. . . . .	24,000 »	»
<i>G. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations . . . . .	10,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	380,500 »	56,500 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	380,500 »	56,500 »
<i>H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations . . .	30,000 »	»
2° Remplacement de quatre ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer . . . . .	»	58,000 »
Plusieurs ponts en charpente sont en très-mauvais état. Il sera nécessaire de les remplacer tous par des ponts-treillis en fer, dans un temps très-rapproché. Déjà plusieurs ponts en charpente ont subi une semblable transformation au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.		
<i>I. — Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	9,000 »	»
<i>J. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Coor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,000 »	»
<i>K. — Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	70,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; travaux de curement, etc. . . . .	4,400 »	30,000 »
<i>L. — Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire; dragages; curages; alimentation par les machines à vapeur de Luttre et de Bois-d'Haine, etc. . . . .	65,000 »	»
2° Travaux divers d'entretien extraordinaire et de grosses réparations . . . . .	»	52,000 »
A REPORTER. . . fr.	562,900 »	176,500 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	562,900	»	176,500
BASSIN DE L'ESCAUT.			
M. — <i>Escaut.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	»	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	7,300	»	»
3° Travaux de consolidation de talus; renouvellements à effectuer aux ouvrages d'art; reconstruction de la passerelle établie sous le pont du Strop, à Gand; dévasements éventuels . . . . .	»		15,000
PROVINCE D'ANVERS.			
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	2,500	»	»
N. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit . . . . .	16,000	»	16,500
O. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit . . . . .	20,700	»	42,500
P. — <i>Lys.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique, . . . . .	9,600	»	9,000
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France. (Part incombant à la Belgique). . . . .	500	»	150
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels, etc. . . . .	7,700	»	4,000
A REPORTER. . . . fr.	657,000	»	261,450

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	637,000	»	261,450
 <i>Q. — Canal de dérivation de la Lys.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaires; consolidation des berges . . . . .	10,300	»	9,700
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	15,000	»	15,000
3° Reconstruction, en mortier de ciment, du revêtement en pierre des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst, et continuation d'un travail similaire déjà exécuté. . . . .	»		16,000
L'efficacité des revêtements maçonnés a été démontrée par l'expérience. Les grosses mers dégradent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.			
Les tempêtes qui ont régné l'hiver dernier ont de nouveau démontré la nécessité de maçonner tous les perrés et revêtements situés le long de la côte.			
 <i>R. — Canal de Gand à Ostende.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements . . . . .	7,500	»	5,150
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	16,000	»	8,000
3° Réparation des quais dans la traversé de la ville de Bruges. (Part de l'État.) . . . . .	2,000	»	»
 <i>S. — Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	2,000	»	»
 <i>T. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000	»	2,000
A REPORTER. . . . . fr.	692,800	»	317,300

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	692,800 »	317,500 »
 U. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	5,800 »	»
 V. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements éventuels. . . . .	5,800 »	15,000 »
2° Reconstruction des ponts de Langerbruggen et de Selzaete . . . . .	»	200,000 »
3° Renouvellement des portes des écluses de Roo- denhuizen et du Muide, à Gand . . . . .	»	45,000 »
<p>Dans l'intérêt du commerce, de la navigation et surtout du port de Gand, il a été convenu entre les Gouvernements belge et néerlandais qu'il ne sera dorénavant opéré une baisse des eaux du canal de Gand à Terneuzen que tous les trois ans. La prochaine baisse des eaux triennale aura lieu en 1869. Il sera indispensable d'en profiter pour procéder à l'exécution des travaux repris ci-dessus sous les n°s 2° et 3°, travaux devenus urgents par suite de l'état de vétusté dans lequel se trouvent les ouvrages qu'il s'agit de reconstruire ou de renouveler.</p>		
 W. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	25,000 »	20,000 »
<p>Ce crédit est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédemment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres.</p> <p>(Voir notamment pages 420 et 421 de la Note préliminaire du projet de Budget de l'exercice 1865).</p>		
 X. — <i>Moervaert.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	2,000 »	5,250 »
 Y. — <i>Canal la Zuidleele.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	1,200 »	»
A REPORTER. . . . fr.	750,600 »	598,550 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	730,600	»	598,550 »
<i>Z. — Dendre.</i>			
Entretien d'ouvrages et autres dépendances de la rivière, dont la remise n'est pas faite à la société concessionnaire du canal de Blaton à Ath et de la Dendre canalisée. . . . .	4,200	»	»
<i>A'. — Rupel.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	5,000	»	»
<i>B'. — Sègne.</i>			
1 <sup>o</sup> Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État . . . . .	2,000	»	»
2 <sup>o</sup> Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . . . . .	250	»	»
<i>C'. — Dyle et Demer.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	25,500	»	»
<i>D'. — Petite Nèthe canalisée.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	12,000	»	»
<i>E'. — Grande Nèthe.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,000	»	»
BASSIN DE L'YSER.			
<i>F'. — Yser.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,500	»	5,500 »
TOTAUX. . . . . fr.	790,050	»	602,050 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . fr.			
	1,392,100	»	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1868, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr. 421,900 »

Ceux qui sont pétitionnés au projet de Budget *amendé* de 1869, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à . . . 378,150 »

Les allocations sollicitées au projet de Budget *amendé* de l'exercice 1869, et celles accordées pour l'exercice 1868, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une diminution de fr. 43,750 »

Les sommes portées au projet de Budget *amendé* de 1869, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

## BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 13. — *Meuse.*

Somme demandée : 76,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE NAMUR.

1° Perrés, enrochements, jetées en prolongement de déversoirs, etc. . . . . fr. 10,000 »

2° Établissement de cascades dans les ravins de divers ruisseaux affluant à la rivière. . . . . 5,000 »

## PROVINCE DE LIÈGE.

3° Construction d'une jetée en aval de l'écluse de Visé, et amélioration du chemin de halage de Devant-le-Pont, à Visé, approfondissement de la rivière en regard du déversoir de Fétinne et travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. . . . . 41,000 »

## PROVINCE DE LIMBOURG.

4° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, et amélioration du chemin de halage, bermes, etc. . . . 20,000 »

TOTAL. . . . . fr. 76,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux d'amélioration au chemin de halage, aux jetées, etc., en amont de Comblain-au-Pont.

ART. 15. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de garde-corps et à l'exécution de travaux de renforcement de contredigues et d'autres travaux secondaires d'amélioration.

ART. 17. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 19,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1<sup>re</sup> SECTION.

1 <sup>o</sup> Travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	5,000 »
--	---------

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> SECTIONS.

2 <sup>o</sup> Construction de deux nouvelles maisons pour les aides-éclusiers aux écluses n <sup>os</sup> 2 et 3 . . . . .	7,400 »
---	---------

Cette dépense est la conséquence des travaux de modification de la 2<sup>e</sup> section du canal, de même que la construction des nouvelles maisons éclusières pour l'établissement desquelles des crédits ont été alloués aux Budgets de 1867 et 1868.

3 <sup>o</sup> Travaux divers d'amélioration, consistant dans l'établissement de bornes kilométriques, de garde-corps, de pavages, etc. .	6,800 »
---	---------

TOTAL. . . . . fr.	<u>19,200 »</u>
--------------------	-----------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 29,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'exhaussement des digues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 20. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement d'un terre-plein entre la route de Rethy à Postel et le bassin du canal près du pont n° 2, et à l'exécution d'autres travaux secondaires d'amélioration.

ART. 21. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 58,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE HAINAUT.

1<sup>o</sup> Construction de perrés et empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; travaux divers d'amélioration. . . . . fr. 20,000 »

2<sup>o</sup> Construction d'une passerelle sur le canal de dérivation, en amont de l'écluse n° 11, à Charleroy . . . . . 13,000 »

Cette passerelle, dont l'administration locale sollicite la construction, a pour but de maintenir, pendant les manœuvres très-fréquentes du pont tournant établi sur le canal de dérivation de l'écluse n° 11, la circulation des piétons, très-active en ce point, et surtout d'assurer l'accès permanent de la station du chemin de fer, à Charleroy.

## PROVINCE DE NAMUR.

3<sup>o</sup> Construction de perrés, empierrement du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration. . . . . 5,000 »

TOTAL. . . . . fr. 58,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de dépendances à des maisons éclusières et pontonnières. . . . . fr.	8,000	»
2° Établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés et autres travaux secondaires d'amélioration. . . . .	7,000	»
3° exhaussement de digues et acquisition de terrains pour l'élargissement de digues . . . . .	5,000	»
Les travaux dont le détail précède formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.		
TOTAL. . . . . fr.	20,000	»

## BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 23. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000	»
2° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale. . . . .	800	»
TOTAL. . . . . fr.	7,800	»

ART. 24. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 25. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 59,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de quatre maisons éclusières . . . . . fr.	10,000	»
Ce travail est la continuation de celui qui a eu lieu chaque année depuis 1865, au moyen des crédits alloués à cet effet.		
A REPORTER. . . . . fr.	10,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . . fr.	10,000 »
2° Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux, et travaux divers d'amélioration . . . . .		29,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	<u>39,000 »</u>

ART. 26. — *Lys.*

Somme demandée : 900 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 27. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 2,800 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 28. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr.	2,000 »
2° Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration. . . . .	7,000 »
Les travaux qui viennent d'être spécifiés formeront la continuation de ceux exécutés au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment.	
	<u>9,000 »</u>
TOTAL. . . . . fr.	

ART. 29. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 2,800 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 5,250 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration et à l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aplanissement des talus, mesure qui permettra de maintenir ceux-ci en bon état.

ART. 32. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 300 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.

ART. 33. — *Moervaert.*

Somme demandée : 17,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Construction d'une habitation pour servir de logement au préposé à la manœuvre du pont de Sinay. . . . . fr.	6,000 »
La maison à ériger au moyen de ce crédit formera le complément du pont de Sinay, qui a récemment été construit, et son établissement permettra à l'agent auquel elle est destinée à servir d'habitation, de se trouver constamment à proximité de l'ouvrage dont la manœuvre lui est confiée, ainsi que l'exige l'intérêt du service.	
2 <sup>o</sup> Amélioration de la maison éclusière de Dacknam . . . . .	1,200 »
La perception des droits de navigation à l'écluse de Dacknam a pour conséquence de rendre la maison pontonnière trop petite, parce que le préposé à ce pont a besoin d'une pièce pour tenir son bureau de recettes. D'un autre côté, le bâtiment, qui est établi, depuis 1856, sur un mauvais terrain, est lézardé fortement et il a besoin d'être consolidé.	

A REPORTER. . . fr. 7,200 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	7,200 »
---------------------	---------

Un travail d'amélioration comprenant les consolidations voulues et l'addition d'une chambre est donc indispensable.

3° Construction d'un pont carrossable en remplacement de la passerelle pour piétons de Roodenhuizen. . . . . fr.	10,000 »
--	----------

La passerelle existante se trouve en très-mauvais état. A la sollicitation des habitants des communes avoisinantes, on projette de la remplacer par un pont carrossable, dont l'établissement créera une voie de communication utile et très-nécessaire.

4° Travaux secondaires d'amélioration. . . . . fr.	400 »
--	-------

TOTAL. . . . . fr.	<u>17,600 »</u>
--------------------	-----------------

ART. 34. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à la construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 35. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rectification du lit de la Dyle, sous les communes de Muysen et de Hever. . . . . fr.	40,000 »
--	----------

Le redressement projeté, dont l'exécution est sollicitée depuis plusieurs années par les administrations communales de Boortmeerbeek, de Hever et de Rymenam, aura pour effet de faire disparaître les coudes brusques que présente la rivière à l'endroit où le travail sera effectué, coudes qui offrent le grave inconvénient d'entraver l'écoulement des eaux et de gêner la navigation.

2° Travaux secondaires d'amélioration. . . . . fr.	5,000 »
--	---------

TOTAL. . . . . fr.	<u>45,000 »</u>
--------------------	-----------------

## BASSIN DE L'YSER.

ART. 36. — *Yser.*

Somme demandée : 31,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés. . . . . fr.	6,000 »
--	---------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . . fr.	6,000 »
2 <sup>o</sup> Travaux d'amélioration entre Rousbrugge et le hameau dit : <i>Te knocke</i> . . . . .		25,000 »
Les travaux dont l'énumération précède formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.		
	TOTAL. . . . . fr.	<u>31,000 »</u>

ART. 37. — *Plantations.*

Somme demandée : 23,000 francs.

Cette somme, égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

ART. 38. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendues éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4<sup>me</sup> SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 39. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 255,850 francs.

Cette somme est supérieure de 13,500 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1868.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou l'import de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . . . . . fr.	50,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Os- tende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821. (Part de l'État) . . . . .	550 »	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans . . . .	8,000 »	»
4° Grosses réparations aux portes de flot de l'écluse militaire . . . . .	»	15,000 »
La partie supérieure de ces portes de flot est en très-mauvais état, et a grand besoin d'être renou- velée.		
5° Reconstruction, sur 50 mètres de longueur environ, de l'estacade reliant l'écluse des bassins et le nouveau quai en construction pour les bateaux à vapeur. — Établissement d'une jetée basse der- rière l'estacade . . . . .	»	35,000 »
Ces travaux sont devenus nécessaires par suite du mauvais état de l'estacade et de l'amélioration qu'il y a lieu d'apporter à l'accès de l'écluse des bas- sins de commerce.		

B. — *Port de Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. 30,000 » »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. 3,000 » »

Cette somme est celle que l'on présume être né-  
cessaire pour l'entretien, en 1869, des ouvrages  
dont la réception définitive aura été faite.

D. — *Côte de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire  
des deux sections de la côte . . . . . 100,000 » 12,700 »

E. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire  
des phares et fanaux de la côte de Flandre . . . . 1,600 » »

TOTAUX. . . . . fr. 193,150 » 62,700 »

TOTAL des sommes demandées pour les travaux  
d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports,  
côtes, phares et fanaux . . . . . fr. 255,850 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés aujourd'hui, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr.	160,000 »
Ceux alloués au Budget de 1868, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de . . . . .	97,000 »
Les allocations sollicitées pour l'exercice 1869 et celles accordées pour l'exercice 1868, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une augmentation de . . . . . fr.	63,000 »

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 40. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 33,000 francs.

Cette somme est destinée : 1° à l'exécution de travaux de défense aux dunes, à Mariakerke et à Wenduïne, points où elles ont été fortement attaquées par les hautes marées; 2° à la construction d'une rampe près de l'extrémité est de la digue d'Albertus, rampe qui créera un accès à la plage et y reliera la route communale projetée, en vue d'établir une communication entre la route d'Ostende à Nieuport et l'estran, à Mariakerke.

ART. 41. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée au rétablissement des talus de la rive droite du canal d'évacuation de Vladsloo au moyen de revêtements en briques, travail nécessaire pour maintenir les talus sous leur profil régulier.

ART. 42. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 103,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de construction d'un perré devant la ville de Blankenberghe; renforcement et aplanissement des dunes à Blankenberghe et à Heyst; continuation des revêtements en briques établis sur les parties des dunes aplanies . . . . . fr.	88,000 »
---	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	88,000 »
---------------------	----------

Ces travaux formeront la continuation de ceux entrepris, depuis quelques années, pour défendre les dunes contre l'action de la mer.

2° Travaux de parachèvement des pavages et des murs de soutènement établis dans le chemin creux qui conduit à l'estran, à l'est de Blankenberghe. . . . .	15,000 »
---	----------

Ces travaux sont nécessaires pour mettre le chemin creux en état de résister à l'action de la mer dans les gros temps. Ce chemin est le seul passage au travers des dunes qui existe à Blankenberghe. Il établit, entre la ville et l'estran, une communication accessible aux voitures.

TOTAL. . . . . fr.	105,000 »
--------------------	-----------

ART. 45. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport. fr.	1,000 »
---	---------

2° Remplacement de trois feux de marées établis sur le musoir de l'estacade d'est à Ostende, par des appareils catadioptriques . . .	15,000 »
--	----------

Les feux actuels sont impuissants et laissent beaucoup à désirer. Il importe de les remplacer par des appareils d'éclairage perfectionnés.

TOTAL. . . . . fr.	16,000 »
--------------------	----------

3<sup>me</sup> SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

Le crédit demandé est maintenu au chiffre de 28,000 francs, voté aux Budgets antérieurs.

6<sup>me</sup> SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉESART. 45. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*

Le crédit demandé présente sur celui qui a été voté pour l'exercice 1868, une augmentation de 9,500 francs. De ce crédit, une somme de 500 francs a été transférée au Budget de l'Intérieur, par suite de la promotion d'un ingénieur détaché à l'école du génie civil. Quant au supplément d'allocation, il est demandé dans le but de doubler certains services en province, à cause de leur importance, et de permettre de confier, à des membres de l'administration, le soin d'étudier les principaux travaux que l'on exécute à l'étranger.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 46. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, commis, etc.*

L'augmentation de 12,600 francs que présente l'allocation demandée n'est qu'apparente, et se trouve d'ailleurs de beaucoup compensée par suite du passage du personnel de la Dendre au service de la compagnie concessionnaire du canal d'Ath à Blaton, ce qui procurera au Trésor une diminution de dépense de 16,800 francs.

Déduction faite de 1,400 francs, montant du traitement de deux nouveaux aides éclusiers, l'allocation nouvelle de 11,200 francs dont il reste à justifier l'emploi ne constitue pas une augmentation de dépense. En voici les motifs :

Un arrêté royal du 9 décembre 1866 a rétabli le grade de surveillant.

Ce grade ayant été conféré à quelques aides temporaires, attachés à des travaux extraordinaires, et dont les salaires étaient payés sur les crédits alloués par des lois spéciales pour la construction de ces travaux, la Cour des Comptes prétendit que les surveillants nommés en vertu dudit arrêté avaient le caractère d'employés permanents, et qu'en conséquence leurs traitements devaient être imputés sur les fonds du Budget.

Le Département des Travaux publics objecta que le fait seul d'une nomination définitive ne semblait pas pouvoir justifier un pareil changement d'imputation; il fit observer que les nouveaux surveillants restant attachés au service de travaux pour lesquels la Législature avait voté des fonds spéciaux, ils devaient, comme en leur ancienne qualité d'aides temporaires, continuer à être payés sur ces crédits; que ce mode de paiement était d'autant plus régulier que les crédits spéciaux comprenaient une certaine somme précisément pour le personnel inférieur chargé de la surveillance des travaux; qu'enfin la Cour des Comptes elle-même avait admis le mode d'imputation suivi jusqu'alors, en ce qui concerne des commis, des sergents d'eau et des éclusiers qui, en égard à leur aptitude spéciale, avaient été attachés à la surveillance des travaux.

La Cour des Comptes ayant néanmoins persisté dans sa manière de voir, le Département des Travaux publics se trouve obligé de demander à la Législature une augmentation de crédit pour le paiement des surveillants dont il s'agit. Leurs traitements s'élèvent ensemble à la somme de 28,000 francs; mais l'augmentation de crédit n'est, de ce chef, que de 11,200 francs, par suite du passage du personnel de la Dendre au service d'une compagnie concessionnaire. Elle ne constitue, d'ailleurs, pas une augmentation de dépense, puisque les traitements dont il est question ont été payés jusqu'à présent sur des allocations spéciales; elle a uniquement pour cause une régularisation au point de vue de l'imputation.

## CHAPITRE III. — MINES.

Une augmentation de 7,880 francs est demandée à l'article 51 (*Traitements et indemnités du personnel du corps des mines*), afin de pouvoir donner suite à l'intention annoncée à la Chambre des Représentants, en séance du 11 mai 1868 (*Annales parlem.* p. 1222), de rendre plus fréquentes et plus régulières les missions d'ingénieurs belges à l'étranger, dans le but d'y recueillir tous les renseignements de nature à permettre à la Belgique de se tenir au courant des progrès industriels qui s'y réalisent. L'accueil si favorable qui a été fait à ce projet dispense de fournir d'autres explications à l'appui de l'augmentation sollicitée.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les divers amendements proposés par le Gouvernement aux prévisions budgétaires établies au mois de février dernier pour l'exercice 1869 (voir n° 102 des Documents parlementaires) se résument, dans leurs résultats généraux, comme suit :

	MONTANT PAR SECTION.		DIFFÉRENCES.	
	PROJET DE BUDGET.	AMENDEMENTS PROPOSÉS.	Augmentation.	Diminution.
<b>I. Chemins de fer :</b>				
1 <sup>re</sup> section. — Voies et travaux . . . . .	6,406,120	6,606,120	200,000	»
2 <sup>e</sup> — — Traction et matériel . . . . .	11,176,180	11,140,280	»	35,900
5 <sup>e</sup> — — Transports . . . . .	7,513,510	6,948,490	»	565,020
ENSEMBLE. . . . . fr.	24,895,810	24,694,890	200,000	400,920
II. 4 <sup>e</sup> — — Postes . . . . .	4,222,800	4,299,500	76,500	»
III. 3 <sup>e</sup> — — Télégraphes . . . . .	1,270,715	1,504,415	55,700	»
IV. 6 <sup>e</sup> — — Services en général (Chemins de fer, postes et télégraphes) . . . . .	717,615	698,715	»	18,900
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.	31,106,940	30,997,520	510,200	419,820
La différence en moins entre les prévisions de dépenses du mois de février dernier et celles arrêtées en novembre 1868, s'élève donc à . . . . . fr.			109,620	

Cette différence se décompose comme il suit :

Augmentations : Postes . . . . . fr.	76,500	»
Télégraphes . . . . .	35,700	»
	<hr/>	110,200
Diminutions : Chemins de fer . . . . .	200,920	»
Services en général . . . . .	18,900	»
	<hr/>	219,820
Différence en moins, égale à celle renseignée ci-dessus. . . . . fr.	109,620	»
Mais si l'on tient compte de l'augmentation de crédits, comprise au projet de Budget déposé en mars dernier, soit. . . . .	150,520	»
	<hr/>	
La différence par rapport au Budget de l'exercice courant se réduit à une augmentation de . . . . .	40,900	»
Or, on vient de voir que les services des postes et des télégraphes comportent des majorations de crédits à concurrence de. . . . .	110,200	»
	<hr/>	
Donc la diminution totale pour les services du chemin de fer ressort en réalité à . . . . . fr.	69,300	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Et cependant, les dernières prévisions comprennent des majorations de crédit :

1° Pour renouvellement du matériel à concurrence de . . . fr.	550,000	»
2° — — — de rails . . . . .	214,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . . fr.	764,000	»
	<hr/>	

C'est en réalisant des économies sur d'autres crédits qu'il sera possible de faire face à cet accroissement de charges, tout en réduisant de 69,500 francs le Budget total du chemin de fer pour l'exercice prochain.

Les majorations de crédits sollicitées pour la poste, sont la conséquence des réformes introduites par la loi du 29 avril dernier, notamment : dans le régime des lettres contenant des valeurs, dans le transport des articles d'argent, dans les dépôts pour la caisse d'épargne, etc.

Ces majorations ont été arrêtées dans des limites très-étroites, eu égard à l'importance des améliorations déjà réalisées ou restant à compléter pendant l'exercice prochain, parce qu'il a semblé prudent de restreindre les augmentations de dépenses jusqu'à ce que les résultats permettent d'apprécier ces réformes, tant au point de vue des produits que de l'accroissement de travail qu'elles doivent occasionner.

En ce qui regarde le télégraphe, les augmentations de crédits sont destinées à faire face à l'extension continuelle du service.

Quant au service du chemin de fer, il y a toute probabilité que le Budget de l'exercice 1868 laissera disponible sur le crédit total voté, s'élevant à 24,807,740 francs, une somme d'environ 1,500,000 francs. Ce résultat atteste, une fois de plus, que l'administration continue à apporter tous ses soins à circonscrire les dépenses aux strictes nécessités de l'exploitation.

En présence du temps d'arrêt relatif qui s'est produit depuis 1867 dans l'extension extraordinaire des transports observée pendant les trois exercices antérieurs, toutes les améliorations qu'il est désirable de voir introduire, mais qui ne sont pas indispensables à la marche régulière des services, ont été provisoirement ajournées; le nombre des trains a été mis en rapport avec le degré d'importance du trafic, sans rien sacrifier des exigences légitimes du public.

Le Gouvernement aurait pu réduire le Budget de l'exercice prochain plus qu'il ne l'a fait, s'il n'entrevoyait une reprise du trafic, et s'il n'avait à tenir compte de cette circonstance que, depuis 1865, les moyens de traction et de transport ont été augmentés dans de fortes proportions, savoir :

Le nombre des locomotives a été porté de . . .	272 à 384	soit 41 % en plus.
Le matériel à voyageurs, de . . . . .	1292 à 1849	- 43 % —
Le matériel à marchandises, etc., de . . . . .	7676 à 9344	- 22 % —

D'un autre côté, le parcours des locomotives, qui s'élevait à 6,567,086 kilom. en 1865, a atteint, en 1867, 9,898,705 kilom., soit 51 % en plus.

Ces résultats prouvent que le renouvellement du matériel doit également augmenter dans de grandes proportions. Cependant les crédits ordinaires portés au

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget pour cette nature de dépenses, ont été maintenus jusqu'ici à peu près dans les limites de 1863. Toutefois, divers crédits spéciaux s'élevant ensemble à 5,075,000 francs, ont été rattachés aux Budgets des exercices 1863, 1864 et 1865, après qu'il avait été bien établi dans quelle mesure il y avait nécessité de mettre hors d'usage, soit des locomotives, soit des voitures, soit des waggons. C'est ce que le Gouvernement vient encore de faire, en soumettant à la Législature une demande de crédit spécial d'un million, à prélever sur l'ensemble des crédits disponibles au Budget de l'exercice courant.

L'administration a suivi cette marche prudente, parce qu'elle avait des raisons de croire que ces renouvellements pouvaient être considérés comme extraordinaires et temporaires. Mais après une expérience de cinq ans, en présence de l'augmentation de parcours du matériel, il semble évident aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'une période exceptionnelle, mais bien d'une situation devenue normale et exigeant que les crédits soient majorés, afin d'être toujours en mesure de remplacer successivement le matériel hors d'état d'être maintenu en service. Il est de l'intérêt de l'administration de ne pas différer ces renouvellements, afin de ne pas diminuer momentanément les moyens de traction et de transport dont elle peut disposer. Il faut éviter, en outre, d'être dans l'obligation de maintenir en circulation du matériel réclamant des réparations ordinaires, qui ne tardent pas à devenir extraordinaires, lorsqu'elles ne sont pas faites au moment opportun.

Ce sont ces diverses considérations qui ont déterminé le Gouvernement à régulariser le crédit porté au Budget, pour renouvellement ordinaire, en majorant l'allocation de 550,000 francs.

D'un autre côté, l'état de la voie réclame également des renouvellements extraordinaires. De ce chef, les premières prévisions ont été majorées d'un crédit temporaire de 214,000 francs, qui vraisemblablement ne se reproduira pas au Budget de l'exercice suivant. Cet accroissement de dépense *temporaire* a été atténué par une réduction *permanente* de 150,000 francs sur le crédit pour salaires, par suite de la suppression du service de nuit sur certaines sections où il a été reconnu possible, moyennant certaines modifications à apporter dans l'organisation de la marche des trains de marchandises, d'assurer le service sans tenir sur pied, pendant toute la nuit, un personnel supplémentaire.

Les dépenses de renouvellement de la voie subissent dans une assez forte mesure l'influence de la circulation et du poids du matériel; aussi pendant ces derniers exercices des sommes importantes ont été portées au Budget pour réfection de la voie.

Une autre circonstance a, en outre, influé sur l'importance des renouvellements de rails : la réduction de leur durée.

A partir de 1849, l'administration a abandonné aux industriels la faculté d'adopter pour la fabrication des rails le mode qui leur paraîtrait le meilleur, tout en leur imposant une garantie de durée. Elle était fondée à espérer que la liberté laissée à l'industrie, aurait pour conséquence des progrès réels et pendant assez longtemps elle n'eut pas à se plaindre de ce régime. Mais depuis quelques années, des rails ayant supporté toutes les épreuves et répondant à toutes les conditions de réception, doivent être retirés de la voie prématurément, c'est-à-dire qu'ils sont loin de fournir le temps de service moyen sur lequel l'administration était en droit de compter.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de cette situation, aussi inattendue que regrettable, l'administration se trouve aujourd'hui dans l'obligation, pour sauvegarder ses intérêts, d'en revenir à prescrire les modes de fabrication à suivre et elle a adopté récemment les bases d'adjudication suivantes :

- 1° Laminage comme précédemment, mais composition déterminée des paquets;
- 2° Composition déterminée des paquets et soudage au marteau pilon;
- 3° Composition déterminée et soudage des paquets au *Blooming*.

Dans les trois systèmes, la durée de garantie est portée de trois à cinq ans et aux épreuves, les rails doivent supporter par 1<sup>m</sup>20 de portée :

- A. La chute d'un mouton de 200 kil. à 4 mètres au lieu de 3 mètres;
- B. Une pression de 12,000 kil. au lieu de 10,000 kil.

Au nombre des améliorations qu'il est désirable de pouvoir introduire au chemin de fer, l'administration préconise en première ligne la substitution des rails d'acier aux rails de fer, notamment dans les voies où la circulation est très-active; mais le Gouvernement doit provisoirement reculer devant la dépense supplémentaire qui en résulterait et qui grèverait pendant un grand nombre d'années le Budget, avant d'en recueillir les fruits.

Il semble hors de doute, en effet, que cette amélioration aurait pour conséquence, dans un avenir éloigné, il est vrai; des économies considérables, tant dans les frais d'entretien que dans ceux de renouvellement.

Le Département des Travaux publics a des indications concluantes à cet égard par les expériences faites à l'étranger et même sur le réseau de l'État.

Ainsi, dans certaines parties de voies à croisements où les rails souffrent énormément, il a été placé des rails d'acier qui ont résisté pendant plusieurs années, alors qu'il fallait remplacer les rails de fer après quelques semaines d'usage.

La question la plus importante qui puisse être soulevée à l'occasion du Budget des Travaux publics, est relative à la réforme des tarifs du chemin de fer. Le Gouvernement ne peut actuellement que s'en référer à l'exposé des faits ordinaires renseignés au compte rendu de l'exercice 1867, et qui sera suivi d'un rapport spécial résumant en outre les résultats de l'exercice courant. Ce n'est que lorsque la Législature aura été saisie de ce dernier travail, qu'il sera possible d'aborder avec fruit la discussion de cet objet. Les Chambres se sont d'ailleurs trouvées pendant la dernière session, en conformité d'opinion à cet égard avec le Gouvernement.

Les développements qui suivent ont pour but de justifier les augmentations et les diminutions de crédit par article.

1<sup>re</sup> SECTION. -- VOIES ET TRAVAUX.

## ART. 57. — Salaires des agents payés à la journée ou par mois.

La suppression du service de nuit sur certaines sections du réseau et l'économie de personnel, résultant de ce que plusieurs passages à niveau ont été supprimés, permettent de réduire de 150,000 francs l'allocation portée au Budget de l'exercice 1868.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme demandée sur cet article se subdivise comme il suit :

1° Surveillants, piqueurs, chefs-ouvriers, chefs d'atelier, contre-maitres . . . . .	fr.	123,492	»
2° Chefs-piocheurs, chefs-poseurs, piocheurs, poseurs et apprentis . . . . .		856,685	»
3° Gardes-barrières . . . . .		1,024,787	»
4° Gardes-excentriques . . . . .		523,264	»
5° Gardes-routes, gardes-signaux, gardes-tunnels, pontonniers, pilotes, hommes de métiers divers. . . . .		308,774	»
ENSEMBLE. . . . .		fr.	<u>5,037,000</u>

ART. 58. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

La fatigue incessante que supporte la voie, tant par la circulation continue de jour et de nuit que par l'augmentation du poids des locomotives, est cause de la prompte détérioration des rails.

Le renouvellement en 1868 a été de 47,000 rails environ. Ce chiffre qui, à raison de la qualité inférieure des rails fournis pendant une certaine période, devra être maintenu pour 1869, est supérieur de 12,000 à celui que porte le projet de Budget déposé en mars dernier.

L'administration ayant décidé l'emploi des rails du système Vignole, dont le coût est moindre, le crédit actuel pour *rails et accessoires* sera suffisant, et la dépense en plus, à résulter du remplacement des vieux rails, ne portera que sur l'allocation affectée aux billes.

Cette augmentation, qui sera de 214,000 francs, figure au Budget comme charge extraordinaire et temporaire, et le chiffre total de l'article se décompose de la manière suivante :

<i>Billes</i> . . . . .	{	160,000 billes chêne créosoté . . . . .	fr.	979,900	»	} 1,046,900	»
		20,000 — sapin — . . . . .		67,000	»		
<i>Rails et accessoires.</i>	{	49,100 rails Vignole de 6 mètres de longueur . . . . .		701,200	»	} 740,500	»
		Accessoires (crampons). . . . .		25,900	»		
		Coudron et coins pour rails à 2 bourrelets inégaux. . . . .		15,400	»		
		Plaques tournantes . . . . .		82,000	»		
		Excentriques et croisements de voies . . . . .		151,500	»		
		Ponts à bascule . . . . .		15,000	»		
<i>Matériel</i> . . . . .	{	Bois de chêne pour fondations de plaques tournantes, excentriques, croisements, etc. . . . .		52,000	»	} 283,500	»
		Pièces de rechange pour plaques tournantes, etc. . . . .		3,000	»		
		TOTAL. . . . .		fr.	<u>2,070,900</u>		

Le complément des rails et accessoires est obtenu par le remaniage des rails et ferrements hors d'usage.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2<sup>me</sup> SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 60. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Comparativement à 1868, cet article est majoré d'une somme de 9,100 francs, constituant la première moitié d'une dépense de 18,100 francs, à résulter de l'admission :

De quatre commis, dont un pour la direction et trois pour les services d'exécution;

D'un ingénieur à l'arsenal de Malines et d'un chef de section à l'atelier de Braine, pour la réparation des voitures;

D'un garde-magasin pour le dépôt de Bruxelles (Midi);

Et du relèvement d'une position de chef de bureau à l'arsenal de Malines.

Ces extensions sont justifiées par l'importance croissante du service d'entretien et renouvellement du matériel, ainsi que par les besoins d'une bonne surveillance et de la comptabilité.

L'autre moitié de la dépense, soit 9,000 francs, peut, sans inconvénient, être reportée à l'exercice 1870, parce qu'il ne sera alloué que le *minimum* du traitement aux agents nouveaux.

ART. 63. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

L'augmentation de trafic et le renchérissement des houilles avaient nécessité en 1867, une augmentation de crédit de 1,000,000 de francs.

Basées sur un accroissement de transports qui, à raison de circonstances connues, ne s'est réalisé ni en 1867, ni en 1868, ces prévisions ont subi, au Budget de ce dernier exercice, une réduction de 300,000 francs.

Les faits constatés en 1868, ainsi que la baisse survenue dans les prix des huiles et de la houille, font supposer qu'un crédit de 2,000,000 de francs sera suffisant pour parer aux besoins de l'exercice 1869, soit un dégrèvement de 600,000 francs.

ART. 64. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Indépendamment de l'augmentation considérable des moyens de traction et de transport pendant ces dernières années, l'administration se trouve dans la nécessité de renouveler le matériel roulant de l'ancien modèle, qui disparaît graduellement de la circulation.

La majoration de crédit sollicitée pour *renouvellement et amélioration de matériel* s'élève à 550,000 francs.

Une majoration de 5,000 francs est également demandée pour dépenses à résulter de l'extension à donner au service ambulancier des postes.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

3<sup>me</sup> SECTION. — TRANSPORTS.ART. 65. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit sollicité, comparé à celui qui figure au projet de Budget déposé en mars dernier, présente une augmentation de 26,480 francs destinée à pourvoir aux besoins suivants :

1 <sup>o</sup> Transformation de deux emplois d'agent spécial en deux emplois de vérificateur . . . . . fr.	1,480 »
Cette mesure se justifie par la nécessité d'exercer une surveillance plus efficace sur l'emploi du matériel roulant et la régularité des opérations dans les stations.	
2 <sup>o</sup> Relèvement du classement d'un certain nombre de stations.	25,000 »
Sur les 205 stations disséminées sur le réseau de l'État, 107 sont rangées dans la 5 <sup>e</sup> classe, dont le traitement varie de 1,200 à 1,500 francs. Parmi les titulaires de ces bureaux, un grand nombre n'ont plus obtenu d'amélioration de sort depuis 1865, époque du dernier classement. On doit admettre qu'en présence surtout du développement du trafic dans certaines localités, il est peu logique d'avoir plus de la moitié des bureaux dans la dernière classe, et que le traitement de 1,200 francs n'est plus une rémunération suffisante pour la responsabilité et le travail auxquels sont assujettis bon nombre de chefs de station de cet ordre.	
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>26,480 »</u>

ART. 66. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

L'administration croit pouvoir réduire de 200,000 francs le crédit à solliciter en 1869 pour cet objet de dépense. Par suite de réduction de personnel, le Budget de l'exercice 1868 laissera disponible environ 300,000 francs.

A moins que les transports ne reprennent, pendant l'exercice prochain, un essor considérable, il est donc permis d'espérer que la somme de 2,204,260 francs sera suffisante pour parer aux besoins de cette année.

ART. 67. — *Frais d'exploitation.*

La diminution sur cet article n'est réellement que de 155,500 francs, si l'on tient compte du transfert de 36,000 francs justifié à l'article 59.

Cette réduction provient en partie (soit 5,500 francs) de la suppression de l'agence belge-allemande et d'une économie réalisée sur le service des trains entre Verviers et la frontière, qui est actuellement assuré par les agents de l'État, alors qu'il l'était antérieurement par les gardes rhénans dont le parcours est actuellement limité à la station d'Herbesthal.

Le surplus, soit 150,000 francs, porte sur les objets de consommation pour éclairage et chauffage, et sur les frais de mobilier.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

4<sup>me</sup> SECTION. — POSTES.ART. 71. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Comparé au projet de Budget déposé, le crédit demandé pour 1869 subit une augmentation de 49,500 francs, constituant une partie de la dépense à faire pour les admissions et modifications de personnel, renseignées ci-après :

Transformation d'un emploi de commis en emploi de commis-chef et admission de trois commis à la direction centrale des postes . . . . . fr.	6,800	»
Vingt-et-un commis pour les bureaux de perception, et dix pour le service ambulancier . . . . .	54,100	»
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . fr.	<b>60,900</b>	<b>»</b>
Soit une moitié pour 1869 . . . . .	30,500	»
Révision du classement d'un certain nombre de perceptions . . . . .	10,000	»
Création de nouveaux bureaux . . . . .	9,000	»

L'augmentation pour 1869, s'élèverait à . . . . . fr. 49,500 »  
le complément (soit 50,400 francs) pourrait être reporté au Budget de l'exercice suivant.

Cette augmentation de dépense résulte de l'extension considérable des relations postales, dont la progression va s'accroître encore par la mise à exécution de la loi sur les valeurs déclarées.

Depuis 1865 l'extension a été d'environ 37 p. % sur l'ensemble des opérations.

Le tableau ci-après fait ressortir le mouvement des correspondances pendant la période quinquennale de 1865 à 1867.

	1865.	1864.	1863.	1866.	1867.
Lettres transportées à l'intérieur . . . . .	21,557,100	22,271,808	24,530,688	25,879,464	26,101,511
— — de ou pour l'étranger.	7,912,652	8,150,196	9,169,856	9,529,104	10,872,862
— de service de l'intérieur et de l'étranger . . . . .	4,652,108	4,755,120	5,155,720	5,605,520	5,518,084
Journaux de l'intérieur et de l'étranger . . . . .	26,722,280	25,857,512	27,925,884	40,119,500	58,560,672
Imprimés id. id. . . . .	9,228,252	10,965,916	12,694,084	12,425,268	14,664,545
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>70,052,552</b>	<b>71,940,552</b>	<b>79,474,212</b>	<b>95,554,652</b>	<b>95,517,274</b>

ART. 72. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Les motifs justificatifs de l'augmentation sur l'article précédent, s'appliquent également au crédit de 42,000 francs sollicité en plus à l'article 72.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des facteurs et des distributions de correspondances doit être en rapport avec l'extension du service et les améliorations qu'il comporte.

La somme pétitionnée a pour objet l'admission :

De vingt facteurs de perception en vue du service des valeurs déclarées, et de trente facteurs ruraux pour assurer la deuxième distribution à créer dans des localités importantes.

ART. 73. — *Transports des dépêches.*

L'administration estime qu'au moyen de l'allocation de 622,000 francs, elle pourra couvrir en 1869, les dépenses du chef de transport des dépêches, soit un dégrèvement de 25,000 francs sur le crédit de l'exercice précédent.

ART. 74. — *Indemnité à payer en cas de perte ou de spoliation des valeurs déclarées.*

Ce poste nouveau est une conséquence de la mise à exécution de la loi sur les valeurs déclarées.

Il a pour objet de mettre l'administration en mesure de payer endéans le délai déterminé par ladite loi, les indemnités qui seraient dues en cas de perte de lettres-values confiées à la poste.

3<sup>me</sup> SECTION. — TÉLÉGRAPHES. •ART. 76. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

L'augmentation de 11,200 francs sollicitée pour cet article représente le tiers d'une dépense de 33,600 francs, correspondant à l'admission de vingt et un commis dont le concours est jugé indispensable pour assurer le service télégraphique en 1869.

Ce renfort de personnel se justifie d'ailleurs par un développement de correspondances télégraphiques qui n'a point cessé, malgré la stagnation exceptionnelle du commerce, et bien qu'il n'y ait eu aucun changement de tarif de 1866 à 1867. On peut s'en faire une idée par le tableau comparatif suivant, qui résume les résultats de l'exploitation des télégraphes pendant la dernière période quinquennale :

ANNÉES.	SITUATION A LA FIN DE L'EXERCICE.				TRAVAIL ET PRODUIT DE CHAQUE EXERCICE.			Dépenses.
	Développement des fils.	Nombre de bureaux.	Nombre d'appareils.	Nombre de télégraphistes spéciaux.	Télégrammes à l'intérieur.	Télégrammes internationaux.	Recettes.	
1865.	kilom. 6,258	252	565	178	188,825	227,288	612,565 01	469,595 85
1864.	7,117	281	421	205	252,501	294,196	789,599 07	549,000 »
1865.	8,693	307	460	296	350,000	540,000	864,706 86	660,700 »
1866.	9,989	356	556	361	692,556	455,469	961,112 90	859,000 »
1867.	11,910	574	605	389	817,652	471,067	1,071,468 »	977,702 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comparativement à 1863, le nombre des appareils et fils-kilomètres s'est trouvé doublé en 1867, et le chiffre des télégrammes s'est accru de 210 p. %, tandis que le montant des crédits, pour *traitements et indemnités des fonctionnaires et employés*, en 1863 (317,000 francs), rapproché des allocations de 1867 (562,070 francs), ne présente qu'une augmentation de 77 p. %.

En comparant la progression de la dépense à celle du nombre de télégrammes, dont le rapport est de 210 à 77, on se rend compte du surplus de travail produit et actuellement assuré par les agents chargés du service télégraphique.

Malgré l'incertitude et la défiance générales qui paralysent toutes les opérations commerciales et industrielles, le service des télégraphes a pris, en 1867, un développement accusé par l'augmentation de 160,714 télégrammes sur l'année précédente.

Le personnel demandé en plus est indispensable pour répondre aux exigences de l'extension normale du service. Si les causes déterminantes de la stagnation générale des affaires venaient à cesser, il serait à craindre que le personnel actuel ne devint insuffisant.

ART. 77. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

La somme demandée pour 1869 excède de 22,500 francs celle qui figure au Budget de 1868.

Cette augmentation est destinée à pourvoir aux besoins suivants :

1° Agents préposés à l'entretien et à la surveillance des lignes et du matériel télégraphiques . . . . .	fr.	4,500	»
2° Admission d'élèves-télégraphistes et de classeurs à la direction des télégraphes . . . . .		5,000	»
3° Port à domicile des télégrammes . . . . .		10,000	»
Et 4° transmissions effectuées par des agents des chemins de fer concédés. . . . .		3,000	»
		<hr/>	
	ENSEMBLE. . . . fr.	22,500	»
		<hr/>	

Les deux dernières catégories de dépenses sont proportionnelles au nombre de télégrammes portés ou transmis. En se servant des agents des compagnies, l'administration réalise une économie de personnel très-considérable, qui lui permet d'ouvrir au public un grand nombre de bureaux secondaires. Les frais d'entretien des lignes et des appareils n'augmentent pas dans une proportion aussi forte, mais il est facile de concevoir que le développement de ce matériel entraîne nécessairement l'emploi d'un personnel plus nombreux. Les résultats de la dernière période quinquennale justifient donc pour cet article comme pour le précédent, une augmentation graduelle des crédits portés au Budget.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

6<sup>me</sup> SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)ART. 79. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Une somme de 800 francs est demandée en plus pour la transformation d'un emploi de commis-chef en celui de chef de fabrication, pour relever la position de l'agent placé à la tête de l'atelier de fabrication des timbres-postes, etc., service dont l'importance et la responsabilité augmentent dans des proportions très-marquantes.

ART. 80. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Une augmentation de 4,500 francs est indispensable à cet article, afin de couvrir les dépenses à résulter du surcroît de travail occasionné par l'extension de divers services, notamment en ce qui concerne la réception, l'entretien, le classement et la délivrance des approvisionnements.

ART. 81. — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, etc.*

Cet article accuse une diminution de 24,000 francs, dont une partie (fr. 4,000) résulte d'un transfert à l'art. 5, et l'autre (fr. 20,000) d'une économie dans les dépenses imputables sur cette allocation.

## CHAPITRE V.

## COMMISSIONS DES PROCÉDÉS NOUVEAUX ET DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

Les crédits demandés aux articles 84 à 87, pour le service de la commission des procédés nouveaux et de la commission des annales des travaux publics, sont les mêmes que ceux qui ont été alloués antérieurement.

## CHAPITRE VI. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Il en est de même de l'allocation portée à l'article 88 pour les traitements de disponibilité.

## CHAPITRE VII. — PENSIONS. (Premier terme).

Il appartient aux Départements ministériels de liquider le premier terme des pensions des fonctionnaires et employés, le Budget de la Dette publique n'étant chargé que du paiement des termes ultérieurs. Mais jusqu'à présent aucune règle fixe n'a été suivie quant à la période que devait comprendre le premier terme de chaque pension. Afin de faire cesser cet état de choses, le Département des Finances a proposé de mettre à la charge du Budget de chaque Département ministériel :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° toute la partie du trimestre pendant lequel les nouvelles pensions sont accordées ;  
2° le prorata de l'année courante jusqu'à la fin du trimestre commencé, pour les augmentations de pensions. De cette façon, le Budget de la Dette publique n'aura plus à payer les pensions nouvelles que pour des termes entiers, à partir du 1<sup>er</sup> jour du trimestre qui suivra celui dans lequel la liquidation aura eu lieu, et, en ce qui concerne les arriérés provenant de révision de pension ou d'entrée en jouissance antérieure à l'exercice courant, le prorata ne sera imputé sur le même Budget que pour les années qui précèdent cet exercice.

L'augmentation de crédit, à concurrence de 5,000 francs, demandée pour donner suite à cet arrangement, ne constitue donc pas un accroissement de dépense; c'est une simple régularisation.

## CHAPITRE VIII. — SECOURS.

C'est sur la proposition de la section centrale que l'allocation primitive pour *secours* a été portée de 13,000 à 15,932 francs au Budget de 1868. Ce Budget n'ayant été voté qu'au mois de mai de cette année, le Département des Travaux publics n'avait proposé au projet de Budget de 1869, déposé au mois de mars précédent, que le crédit antérieur de 13,000 francs. On ne propose donc pas d'augmentation, en reportant le crédit demandé pour 1869 au chiffre de 15,932 francs voté pour 1868.

## CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

L'allocation de 18,000 francs est la reproduction de celle qui figure aux Budgets précédents.



# BUDGET

DU

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1869,

AVEC LES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT.



**PROJET DE LOI.****ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de *trente-neuf millions sept cent septante-quatre mille cinq cent dix francs* (fr. 59,774,510), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	•	974,705 »
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	746,705 »	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale . . . . .	55,200 »	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	63,800 »	•	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	80,000 »	•	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	50,000 »	•	
<b>CHAPITRE II.</b>				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
<b>SECTION I<sup>re</sup>. — Pons et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	5,198,780 »	•	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	41,000 »	•	
<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. . . . .	200,000 »	•	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils. . . . .	»	210,000 »	
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtimens du gouvernement provincial à Bruges . . . . .	»	40,000 »	
<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des lacs et balcons de passage et des polders.</b>				
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	790,050 »	602,050 »	
A REPORTER. . . . fr.		5,204,535 »	852,050 »	974,075 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	3,204,353 »	852,050 »	974,703 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	»	76,000 »	
14	Ourthe . . . . .	»	7,000 »	
15	Canal de Liège à Maestricht . . . . .	»	10,000 »	
16	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	»	6,000 »	
17	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	»	19,200 »	
18	— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	»	2,000 »	
19	— — vers Hasselt . . . . .	»	20,000 »	
20	— — vers Turnhout . . . . .	»	2,000 »	
21	Sambre canalisée. . . . .	»	58,000 »	
22	Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	»	20,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
25	Escaut . . . . .	»	7,800 »	7,558,145 »
24	Canal de Mons à Condé. . . . .	»	5,000 »	
25	— de Pommerœuf à Antoing. . . . .	»	50,000 »	
26	Lys . . . . .	»	900 »	
27	Canal de dérivation de la Lys. . . . .	»	2,800 »	
28	— de Gand à Ostende . . . . .	»	9,000 »	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .	»	2,000 »	
30	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France . . . . .	»	2,800 »	
31	— de Gand à Terneuzen . . . . .	»	5,250 »	
32	— de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	»	500 »	
33	Moervaert . . . . .	»	17,600 »	
34	Rupel . . . . .	»	2,500 »	
35	Dyle et Demer . . . . .	»	45,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
36	Yser. . . . .	»	31,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
37	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	»	
	A REPORTER. . . . . fr.	5,220,555 »	1,250,200 »	8,552,848 »

## POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,229,555 »	1,250,200 »	8,552,848 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
58	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	55,000 »	»	
	<b>SECTION 4. — Ports et côtes.</b>			
59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	195,150 »	62,700 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
40	Port d'Ostende . . . . .	»	55,000 »	
41	Port de Nieupoort . . . . .	»	6,000 »	
42	Côte de Blankenberghe . . . . .	»	105,000 »	
45	Phares et fanaux . . . . .	»	16,000 »	
	<b>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</b>			
44	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, frais de correspondances, etc.; frais d'adjudications . . . . .	28,000 »	»	
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</b>			
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements . . . . .	677,270 »	10,000 »	
46	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées . . . . .	681,995 »	15,000 »	
47	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	12,000 »	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	MINES.			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du conseil.</b>			
48	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .	40,810 »	»	
49	— — — — — Frais de route . . . . .	500 »	»	
50	— — — — — Matériel . . . . .	1,800 »	»	
	<b>SECTION 2. — Personnel du corps.</b>			
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs. . . . .	209,000 »	»	528,910 »
52	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	10,000 »	»	
55	Confection de la carte générale des mines. . . . .	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	7,118,858 »	1,490,900 »	8,661,758 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Reponr. . . . . fr.	7,118,858 *	1,400,900 "	8,661,758 "
	<b>SECTION 3. — Caisses de prévoyance.</b>			
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement . . . . .	45,000 *	"	
	<b>SECTION 4. — Impressions, etc.</b>			
35	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .	7,000 "	"	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<b>CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Voies et travaux.</b>			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	455,740 "	"	
57	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .	3,057,000 "	"	
58	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	1,856,900 "	214,000 "	
59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	1,064,480 "	"	
	<b>SECTION 2. — Traction et matériel.</b>			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	572,480 "	"	
61	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .	3,932,000 "	"	
62	Primes d'économie et de régularité. . . . .	107,000 "	"	
63	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	2,000,000 "	"	
64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	4,728,800 "	"	
	<b>SECTION 3. — Transports.</b>			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,092,750 "	"	
66	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .	2,204,260 "	"	
67	Frais d'exploitation . . . . .	916,500 "	"	50,997,520 *
68	Camionnage . . . . .	750,000 "	"	
69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. . . . .	100,000 "	"	
70	Redevances aux compagnies . . . . .	5,000 *	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	51,651,748 "	1,704,900 "	59,650,078 "

## POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	31,051,748 »	1,704,900 »	39,059,078 »
	<b>SECTION 4. — Postes.</b>			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . .	1,278,800 »	»	
72	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,877,000 »	»	
75	Transport des dépêches. . . . .	622,000 »	»	
74	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées. (Crédit non limitatif) . . . . .	10,000 »	»	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . . .	511,500 »	»	
	<b>SECTION 5. — Télégraphes.</b>			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	766,915 »	»	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .	587,500 »	»	
78	Entretien . . . . .	150,000 »	»	
	<b>SECTION 6. — Services en général.</b>			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	158,115 »	»	
80	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .	79,600 »	»	
81	Matériel et fournitures de bureau. . . . .	460,000 »	»	
82	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration . . . . .	20,000 »	»	
85	Conférences des chemins de fer belges. . . . .	1,000 »	»	
	(Les crédits portés aux articles 2, 56, 60, 65, 71, 76 et 79, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>			
84	Frais de route et de séjour. . . . .	1,000 »	»	
85	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .	1,000 »	»	
	<b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>			7,000 »
86	Frais de route et de séjour. . . . .	800 »	»	
87	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,200 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	37,961,178 »	1,704,900 »	59,666,078 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	57,961,178 °	1,704,900 °	59,666,078 °
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
88	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	"	59,500 °	59,500 °
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
89	Pensions : premier terme . . . . .	15,000 °	"	15,000 °
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
90	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	15,952 °	"	15,952 °
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
91	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 °	"	18,000 °
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . . . fr.</b>	<b>58,010,110 °</b>	<b>1,764,400 °</b>	<b>59,774,510 °</b>

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

**pour l'exercice 1869.**

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	»	Traitement du Ministre. . . . . fr.	
2	a.	} Traitements des fonctionnaires et employés. {	
	b.		Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . . .
	c.		Ponts et chaussées et mines. . . . .
	d.		Chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .
		Surveillance des chemins de fer concédés . . . . .	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés. . . . .	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. . . . .	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	
6	»	Honoraires des avocats du Département . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>			
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>			
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1869 . . . . . fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . .	
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer . . . . .	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>			
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>			
9	»	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. . . . . fr.	
10	»	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'ancien hôtel de Trazegnies, à l'hôtel des Monnaies, aux bâtiments de l'école vétérinaire à Cureghem, à l'intérieur des divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, du Palais de la Nation et de l'hôtel occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines.	
11	»	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments du Gouvernement provincial à Bruges . . . . .	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.	

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinares et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinares et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	21,000	"	"	
138,280	"		140,680	"				
131,600	"	744,805	119,200	"	746,705	1,900	"	"
441,425	"		431,825	"				
55,500	"		55,000	"				
55,200	"	55,200	55,200	"	55,200	"	"	
61,000	"	61,000	65,800	"	65,800	2,800	"	
76,000	"	76,000	80,000	"	80,000	( <sup>1</sup> ) 4,000	"	( <sup>1</sup> ) Transfert de l'art. 84.
50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	
966,005	"	966,005	974,705	"	974,705	8,700	"	
AUGMENTATION . . . fr.						8,700		
1,998,550	"	1,998,550	1,998,780	"	1,998,780	250	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	400,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	800,000	"	"	
41,000	"	41,000	41,000	"	41,000	"	"	
5,259,550	"	5,259,550	5,259,780	"	5,259,780	250	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	200,000	"	"	
"	175,500	175,500	"	210,000	210,000	54,500	"	
"	40,000	40,000	"	40,000	40,000	"	"	
200,000	215,500	415,500	200,000	250,000	450,000	54,500	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . . fr.
b.		Ourthe . . . . .
c.		Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht . . . . .
d.		— de Liège à Maestricht . . . . .
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
h.		— — vers Hasselt . . . . .
i.		— — vers Turnhout. . . . .
j.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. . . . .
k.		Sambre canalisée. . . . .
l.		Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
m.		Escaut . . . . .
n.		Canal de Mons à Condé . . . . .
o.		— de Pommerœul à Antoing. . . . .
p.		Lys . . . . .
q.		Canal de dérivation de la Lys. . . . .
r.		— de Roulers à la Lys . . . . .
s.		— de Gand à Ostende . . . . .
t.		— de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand. . . . .
u.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
v.		— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France . . . . .
w.		— de Gand à Terneuzen . . . . .
x.		— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .
y.		Moervaert . . . . .
z.		Canal de Zwiildecote . . . . .
aa.		Dendre . . . . .
bb.		Rupel . . . . .
cc.		Senne . . . . .
dd.		Dyle et Demer . . . . .
ee.		Petite Nêthe canalisée . . . . .
ff.		Grande Nêthe. . . . .
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
gg.		Yser . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
202,000	52,000		202,000	52,000				
5,000	"		5,000	"				
1,400	"		1,400	"				
40,000	5,000		40,000	20,000				
50,000	"		50,000	"				
94,100	5,000		94,100	4,500				
10,000	"		10,000	"				
50,000	45,000		50,000	58,000				
10,000	"		9,000	"				
6,000	"		6,000	"				
74,400	22,000		74,400	50,000				
71,000	33,000		65,000	52,000				
19,500	16,000		19,800	15,000				
16,000	17,000		16,000	16,500				
20,700	46,800		20,700	42,500				
17,600	15,150	1,526,700	17,600	15,150	1,592,100	65,400	"	
25,500	22,700		25,500	40,700				
5,000	"		"	"				
28,150	25,500		25,500	15,150				
2,000	"		2,000	"				
5,000	2,000		5,000	2,000				
5,800	"		5,800	"				
5,800	204,000		5,800	253,000				
25,000	20,000		25,000	20,000				
2,000	5,250		2,000	5,250				
1,200	4,500		1,200	"				
4,100	"		4,200	"				
5,000	"		5,000	"				
2,250	"		2,250	"				
25,500	"		25,500	"				
18,000	"		12,000	"				
6,000	"		6,000	"				
6,500	1,500		6,500	5,500				
810,500	516,400	1,526,700	790,050	602,050	1,592,100	65,400	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés, enrochements et jetées, etc. . . . .
	b.	Construction de cascades dans les ravins des ruisseaux affluents à la rivière . . . . .
		PROVINCE DE LIÈGE.
15	c.	Construction d'une jetée en aval de l'écluse de Visé et amélioration du chemin de halage de Devant-le-Pont, à Visé.
	d.	Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièvements de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. . . . .
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	e.	Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, et amélioration du chemin de halage, bermes, etc. . . . .
		<i>Ourthe.</i>
14	•	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>
15	»	Revêtement des berges du canal, au moyen de bordages avec moellons, et travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
16	•	Travaux de renforcement de contre-digues, établissement de garde-corps et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 <sup>re</sup> SECTION.
	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		2 <sup>me</sup> ET 3 <sup>me</sup> SECTIONS.
17	b.	Construction de deux nouvelles maisons pour les aides-éclusiers aux écluses n° 2 et 5 . . . . .
	c.	Travaux divers d'amélioration consistant dans l'établissement de bornes kilométriques, de garde-corps, de pavages, etc. . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
18	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
19	»	Continuation des travaux d'exhaussement des digues du canal et travaux divers d'amélioration . . . . .
		À REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,500 »	510,400 »	1,326,700 »	790,050 »	602,050 »	1,392,100 »	65,400 »	»	
»	10,000 »		»	10,000 »				
»	5,000 »		»	5,000 »				
»	»	51,000 »	»	50,000 »	76,000 »	25,000 »	»	
»	11,000 »		»	11,000 »				
»	25,000 »		»	20,000 »				
»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	5,000 »		»	5,000 »				
»	7,400 »	19,200 »	»	7,400 »	19,200 »	»	»	
»	6,800 »		»	6,800 »				
»	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	29,000 »	29,000 »	»	29,000 »	29,000 »	»	»	
810,300 »	640,600 »	1,450,900 »	790,050 »	751,250 »	1,541,300 »	90,400 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
20	"	Établissement d'un terre-plein entre la route de Rethy à Postel et le bassin du canal près du pont n° 2, et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
	b.	Construction d'une passerelle sur le canal de dérivation, en amont de l'écluse n° 11, à Charleroy. . . . .
21		PROVINCE DE NAMUR.
	c.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
	a.	Construction de dépendances à des maisons éclusières et pontonnières . . . . .
22	b.	Établissement de garde-corps, clôtures, etc., et construction de perrés aux endroits où seront établis des gardes-corps, et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
	c.	Exhaussement de digues et acquisition de terrains pour l'élargissement de digues . . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
25	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut . . . . .
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale . . . . .
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
24	"	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
25	a.	Exhaussement de quatre maisons éclusières . . . . .
	b.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Lys.</i>
26	"	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,700 "	640,600 "	1,450,900 "	790,050 "	751,250 "	1,541,300 "	90,400 "	"	
"	"	"	"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	
"	20,000 "	"	"	20,000 "	"	"	"	
"	15,000 "	"	"	15,000 "	"	"	"	
"	5,000 "	58,000 "	"	5,000 "	58,000 "	"	"	
"	8,000 "	"	"	8,000 "	"	"	"	
"	7,000 "	20,000 "	"	7,000 "	20,000 "	"	"	
"	5,000 "	"	"	5,000 "	"	"	"	
"	7,000 "	7,800 "	"	7,000 "	7,800 "	"	"	
"	800 "	"	"	800 "	"	"	"	
"	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
"	10,000 "	59,000 "	"	10,000 "	59,000 "	"	"	
"	29,000 "	"	"	29,000 "	"	"	"	
"	900 "	900 "	"	900 "	900 "	"	"	
810,500 "	749,500 "	1,559,600 "	790,050 "	861,950 "	1,652,000 "	92,400 "	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
27	°	Travaux secondaires d'amélioration. . . . .
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
28	a.	Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale . . . . .
	b.	Construction de revêtements en briques; renforcement des digues et travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale . . . . .
		<i>Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce, à Gand.</i>
°	°	(Pour mémoire). . . . .
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
29	°	Travaux secondaires d'amélioration. . . . .
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
50	°	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration. . . . .
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
31	°	Travaux divers d'amélioration et acquisition de terrains nécessaires pour l'aplanissement des talus . . . . .
		<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>
52	°	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Moervaert.</i>
53	a.	Construction d'une habitation pour servir de logement au préposé à la manœuvre du pont de Sinay . . . . .
	b.	Amélioration à apporter à la maison éclusière de Dacknam . . . . .
	c.	Construction d'un pont carrossable en remplacement de la passerelle pour piétons de Roodenhuyzen . . . . .
	d.	Travaux secondaires d'amélioration. . . . .
		<i>Rupel.</i>
34	°	Construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.





## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
810,500 °	780,350 °	1,590,850 °	790,050 °	904,200 °	1,694,250 °	105,600 °	°	
°	40,000 °	115,000 °	°	40,000 °	45,000 °	°	70,000 °	
°	5,000 °		°	5,000 °				
°	70,000 °		°	°				
°	°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	°	°	
°	6,000 °	6,000 °	°	6,000 °	51,000 °	25,000 °	°	
°	°		°	25,000 °				
25,000 °	°	25,000 °	25,000 °	°	25,000 °	°	°	
55,000 °	°	55,000 °	55,000 °	°	55,000 °	°	°	
870,500 °	901,350 °	1,771,650 °	850,050 °	980,200 °	1,830,250 °	128,600 °	70,000 °	
AUGMENTATION. . . . fr.						58,600 °		
58,500 °	50,000 °	267,800 °	58,550 °	50,000 °	255,850 °	°	11,950 °	
30,000 °	°		50,000 °	°				
5,000 °	10,000 °		5,000 °	°				
100,000 °	12,700 °		100,000 °	12,700 °				
1,600 °	°		1,600 °	°				
195,100 °	72,700 °	267,800 °	195,150 °	62,700 °	255,850 °	°	11,950 °	

## DEVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
		<b>PORT D'OSTENDE.</b>	
40	a.	Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse des bassins de commerce. . . . .	
	b.	Construction de maisons pour le personnel des anciennes écluses de chasse. . . . .	
	c.	Travaux de défense à exécuter aux dunes, à Mariakerke et à Wenduynne, et construction d'une rampe près de l'extrémité est de la digue d'Albertus . . . . .	
		<b>PORT DE NIEUPOORT.</b>	
41	"	Revêtements en briques des talus de la rive droite du canal d'évacuation de Vladsloo. . . . .	
		<b>CÔTE DE BLANKENBERGHE.</b>	
42	a.	Continuation des travaux de construction du perré existant devant la ville de Blankenberghe; renforcement et aplanissement des dunes à Blankenberghe et à Heyst, continuation des revêtements en briques établis sur les parties des dunes aplanies . . . . .	
	b.	Travaux de parachèvement des pavages et des murs de soutènement établis dans le chemin creux qui conduit à l'estran, à l'est de Blankenberghe . . . . .	
		<b>PHARES ET FANAUX.</b>	
45	a.	Exécution de travaux et acquisitions d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport. . . . .	
	b.	Établissement de trois nouveaux feux de marée sur le musoir de l'estacade d'est, à Ostende. . . . .	
		<b>TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.</b>	
		<b>CINQUIÈME SECTION.</b>	
		<b>FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.</b>	
44	"	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, frais de correspondances, etc.; frais d'adjudications . . . . .	fr.
		<b>TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.</b>	
		<b>SIXIÈME SECTION.</b>	
		<b>PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.</b>	
45	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements . . . . .	
46	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .	
47	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	
		<b>TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>	

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,100 »	72,700 »	267,800 »	195,150 »	62,700 »	257,850 »	»	11,950 »	
»	25,000 »	57,000 »	»	»	55,000 »	»	22,000 »	
»	52,000 »		»	»				55,000 »
»	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	88,000 »	105,000 »	»	88,000 »	105,000 »	»	»	
»	15,000 »		»	15,000 »				
»	1,000 »	16,000 »	»	1,000 »	16,000 »	»	»	
»	15,000 »		»	15,000 »				
195,100 »	254,700 »	449,800 »	195,150 »	222,700 »	415,850 »	»	55,950 »	
DIMINUTION. . . . . fr.						55,950 »		
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	
667,770 »	10,000 »	677,770 »	677,270 »	10,000 »	687,270 »	9,500 »	»	
669,595 »	15,000 »	682,595 »	681,995 »	15,000 »	694,995 »	12,600 »	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	»	
1,549,165 »	23,000 »	1,572,165 »	1,571,265 »	25,000 »	1,594,265 »	22,100 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Ponts et chaussées. . . . .
		2 <sup>e</sup> — — Bâtimens civils . . . . .
		5 <sup>e</sup> — — Service des canaux et rivières, etc. . . . .
		4 <sup>e</sup> — — Ports et côtes . . . . .
		5 <sup>e</sup> — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .
		6 <sup>e</sup> — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
<b>CHAPITRE III.</b>		
MINES.		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Personnel du conseil		
48	•	Personnel du conseil des mines. — Traitemens. . . . .
40	•	— — — Frais de route . . . . .
50	•	— — — Matériel . . . . .
2 <sup>me</sup> SECTION. — Personnel du corps.		
51	•	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .
52	•	Frais des jureys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
55	•	Confection de la carte générale des mines. . . . .
3 <sup>me</sup> SECTION. — Caisses de prévoyance.		
54	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4 <sup>me</sup> SECTION. — Impressions, etc.		
55	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,239,550	"	3,239,550	3,239,780	"	3,239,780	250	"	
200,000	215,500	415,500	200,000	250,000	450,000	34,500	"	
870,500	901,550	1,771,650	850,050	980,200	1,830,250	58,600	"	
193,100	234,700	449,800	193,150	222,700	415,850	"	33,950	
28,000	"	28,000	28,000	"	28,000	"	"	
1,549,165	25,000	1,572,165	1,571,265	25,000	1,594,265	22,100	"	
5,882,113	1,594,550	7,276,663	5,882,243	1,475,900	7,558,143	115,430	33,950	
AUGMENTATION. . . . fr.						81,480		
40,510	"	40,510	40,810	"	40,810	500	"	
600	"	600	500	"	500	"	300	
2,000	"	2,000	1,800	"	1,800	"	200	
201,120	"	201,120	209,000	"	209,000	7,880	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	10,000	"	"	
"	15,000	15,000	"	15,000	15,000	"	"	
45,000	"	45,000	45,000	"	45,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
506,050	15,000	521,050	515,910	15,000	528,910	8,580	500	
AUGMENTATION. . . . fr.						7,880		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE IV.</b>		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
—		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances . . . . .
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
57	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) . . . . .
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
58	a.	Fourniture de billes. . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
59	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire . . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers . . . . .
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
		<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.</b>

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,140 »	»	455,740 »	64,140 »	»	455,740 »	»	»	
242,400 »	»		242,400 »	»				
98,200 »	»		98,200 »	»				
20,000 »	»		20,000 »	»				
2,254,500 »	»	5,187,000 »	2,104,500 »	»	3,037,000 »	»	150,000 »	
952,700 »	»		952,700 »	»				
852,900 »	»	1,856,900 »	852,900 »	214,000 »	2,070,900 »	214,000 »	»	
740,500 »	»		740,500 »	»				
283,500 »	»		283,500 »	»				
705,000 »	»	928,480 »	705,000 »	»	1,064,480 »	156,000 »	»	
170,000 »	»		270,000 »	»				
55,480 »	»		55,480 »	»				
»	»		a) 56,000 »	»				
6,406,120 »	»	6,406,120 »	6,392,120 »	214,000 »	6,606,120 »	350,000 »	150,000 »	

(a) Transfert du montant du litt. c de l'article 67.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
60	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
61	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs) . . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . . . . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
62	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke . . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
65	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
64	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes . . . . .
		<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,280	°	365,580	94,180	°	372,480	9,100	°	
155,100	°		158,600	°				
98,100	°		102,800	°				
16,900	°		16,000	°				
951,000	°	5,952,000	951,000	°	5,952,000	°	°	
849,000	°		849,000	°				
850,000	°		850,000	°				
470,000	°		470,000	°				
852,000	°		852,000	°				
70,000	°	107,000	70,000	°	107,000	°	°	
37,000	°		37,000	°				
2,010,000	°	2,600,000	1,546,000	°	2,000,000	°	600,000	
590,000	°		454,000	°				
2,375,800	°	4,175,800	2,375,800	°	4,728,800	553,000	°	
1,780,000	°		2,530,000	°				
20,000	°		25,000	°				
11,176,180	°	11,176,180	11,140,280	°	11,140,280	564,100	600,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
65	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggon; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; découchers des gardes-convois, etc. . . . .
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
66	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
<i>Frais d'exploitation :</i>		
67	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues . . . . .
68	"	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises . . . . .
69	"	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer. . . . .
70	"	<i>Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.</i> . . . . .
		<b>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.</b> . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
201,500	"		201,500	"				
962,850	"		962,850	"				
		2,966,250			2,992,750	26,480		
1,724,900	"		1,750,780	"				
77,000	"		77,600	"				
1,656,260	"		1,456,260	"				
618,000	"	2,404,260	618,000	"	2,204,260		200,000	
150,000	"		150,000	"				
855,500	"		755,500	"				
196,000	"		166,000	"				
		1,108,000			916,500		191,500	
50,000	"			"				
20,500	"		15,000	"				
750,000	"	750,000	750,000	"	750,000			
100,000	"	100,000	100,000	"	100,000			
5,000	"	5,000	5,000	"	5,000			
7,515,510	"	7,515,510	6,948,490	"	6,948,490	26,480	591,500	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>QUATRIÈME SECTION.</b>		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception et de distribution . . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
72	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville). . . . .
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) . . . . .
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .
<i>Transport des dépêches :</i>		
73	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur . . . . .
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses . . . . .
74	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
75	e.	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .
75	f.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses . . . . .
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Direction centrale et surveillance du service . . . . .
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc. . . . .
77	c.	Salaires des agents payés à la journée ou par mois. . . . .
78	d.	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc. . . . .
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.					
100,450	"	1,220,500	103,850	"	1,278,800	49,500	"					
966,050	"		1,001,850	"								
162,800	"		175,100	"								
655,500	"	1,855,000	672,800	"	1,877,000	42,000	"					
1,041,950	"		1,064,450	"								
139,750	"		139,750	"								
185,000	"	647,000	62,000	"	622,000	"	25,000	"				
409,800	"		466,000	"								
50,000	"		66,000	"								
24,200	"		54,000	"								
"	"		10,000	"								
511,500	"	511,500	511,500	"	511,500	"	"	"				
4,222,800	"	4,222,800	4,299,500	"	4,299,500	101,500	25,000	"				
159,200	"	755,715	159,200	"	766,915	11,200	"	"				
616,515	"		627,715	"								
565,000	"		565,000	587,500					"	587,500	22,500	"
150,000	"		150,000	150,000					"	150,000	"	"
1,270,715	"	1,270,715	1,504,415	"	1,504,415	55,700	"	"				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>SIXIÈME SECTION.</b>		
<b>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
79	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception . . . . .
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .
<i>Salaire des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
80	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central . . . . .
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. . . . .
	c.	Fabrication de timbre-poste et de coupons Edmond'son, etc. . . . .
81	°	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses . . . . .</i>
82	°	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .</i>
85	°	<i>Conférences des chemins de fer belges . . . . .</i> (Les crédits portés aux articles 2, III. C, 56, 60, 63, 71, 76 et 79, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
<b>TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		
<b>Récapitulation du chapitre IV.</b>		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Voies et travaux . . . . .		
2 <sup>e</sup> — — — Traction et matériel . . . . .		
3 <sup>e</sup> — — — Transports . . . . .		
4 <sup>e</sup> — — — Postes . . . . .		
5 <sup>e</sup> — — — Télégraphes . . . . .		
6 <sup>e</sup> — — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.) . . . . .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
122,515	"	157,515	125,115	"	158,115	800	"	
15,000	"		13,000	"				
29,500	"	75,500	29,500	"	79,600	4,500	"	
18,400	"		20,500	"				
27,400	"		29,800	"				
484,000	"	484,000	460,000	"	460,000	"	a) 24,000	
20,000	"	20,000	20,000	"	20,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	1,000	"	"	
717,615	"	717,615	698,715	"	698,715	5,100	24,000	
6,406,120	"	6,406,120	6,592,120	214,000	6,606,120	550,000	150,000	
11,176,180	"	11,176,180	11,140,280	"	11,140,280	564,100	600,000	
7,515,510	"	7,515,510	6,948,490	"	6,948,490	26,480	591,500	
4,222,800	"	4,222,800	4,299,500	"	4,299,500	101,500	25,000	
1,270,715	"	1,270,715	1,504,415	"	1,504,415	55,700	"	
717,615	"	717,615	698,715	"	698,715	5,100	24,000	
51,106,940	"	51,106,940	50,785,520	214,000	50,997,520	1,080,880	1,190,500	
DIMINUTION. . . . fr.						109,620	"	

a) Dans ce chiffre est comprise une somme de 4,000 francs, transférée à l'article 5 (Administration centrale).

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>COMMISSIONS.</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Commission des procédés nouveaux.</b>		
84	»	Frais de route et de séjour. . . . .
85	»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
<b>2<sup>me</sup> SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.</b>		
86	»	Frais de route et de séjour. . . . .
87	»	Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
88	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>PENSIONS.</b>		
89	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>SECOURS.</b>		
90	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
91	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	"	
800 "	"	800 "	800 "	"	800 "	"	"	
4,200 "	"	4,200 "	4,200 "	"	4,200 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	7,000 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	"	59,500 "	59,500 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	"	59,500 "	59,500 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	15,000 "	"	15,000 "	5,000 "	"	
10,000 "	"	10,000 "	15,000 "	"	15,000 "	5,000 "	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,952 "	"	15,952 "	2,952 "	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,952 "	"	15,952 "	2,952 "	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	18,000 "	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	54	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Ponts et chaussées . . . . .
III.	68	Mines . . . . .
IV.	70	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes . . . . .
V.	80	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Pensions . . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Secours. . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . .

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			AMÉNDÉMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1869.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
966,005	"	966,005	974,705	"	974,705	8,700	"	
5,882,115	1,594,350	7,276,665	5,882,245	1,475,900	7,358,145	81,480	"	
506,050	15,000	521,050	515,910	15,000	528,910	7,880	"	
51,106,940	"	51,106,940	50,785,520	214,000	50,997,520	"	109,620	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	"	59,500	59,500	"	"	
10,000	"	10,000	15,000	"	15,000	5,000	"	
15,000	"	15,000	15,952	"	15,952	2,952	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	18,000	"	"	
58,509,088	1,469,050	59,778,138	58,010,110	1,764,400	59,774,510	105,992	109,620	
DIMINUTION . . . . fr.						5,628		"

(89)

**ANNEXE****AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1869.****TABLEAU**

*des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1867 jusqu'au 31 octobre 1868, dressé conformément à l'art. 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
858	Philippe, Simon-Joseph . . . .	Facteur rural . . . . .	30 juill. 1866.	Rochefort . . . . .	30 mars 1812.
859	Chapel, Jean-Charles . . . . .	Chef de station . . . . .	7 sept. 1866.	Bruxelles . . . . .	1 sept. 1707.
860	Goffin, Jean-Christ. . . . .	Conducteur des ponts et chauss.	10 Id.	Lathuy . . . . .	8 sept. 1805.
861	Purraie, Jean-Joseph. . . . .	Surveillant des ponts et chauss.	8 oct. 1866.	Dordrecht . . . . .	27 janv. 1796.
862	Bergeus, Jean-Baptiste . . . . .	Facteur des postes . . . . .	25 Id.	Renaix . . . . .	25 juin 1798.
865	Roels, Joseph-Jean . . . . .	Id. . . . .	20 Id.	Saint-Nicolas. . . . .	4 avril 1801.
864	Vandoorne, Jean . . . . .	Facteur rural . . . . .	31 Id.	Roulers. . . . .	18 juill. 1801.
865	Duquenois, Charles-François. . . . .	Id. . . . .	25 Id.	Wandelgem . . . . .	28 fév. 1802.
866	Gelein, Pierre-J.-D. . . . .	Id. . . . .	31 Id.	Ypres . . . . .	28 janv. 1811.
867	Jossens, François . . . . .	Facteur des postes. . . . .	25 Id.	Tamise. . . . .	28 mars 1818.
868	Hamers, Pierre-Nicolas . . . . .	Pontonier . . . . .	7 nov. 1866.	Mechelen . . . . .	24 oct. 1801
869	Toussaint, Didier . . . . .	Facteur rural . . . . .	25 Id.	Bouillon . . . . .	19 mai 1802.
870	Breulet, Henri-J.-J. . . . .	Id. . . . .	Id.	Marche. . . . .	28 mai 1825.
871	Denef, Jean-Joseph . . . . .	Facteur des postes . . . . .	12 déc. 1866.	Lierre . . . . .	11 déc. 1797.
872	Bendandi, Ant.-S.-M. . . . .	Chef de convoi . . . . .	18 Id.	Forli (Italie) . . . . .	12 juin 1801.
875	Rosier, Jean-Joseph . . . . .	Facteur des postes . . . . .	12 Id.	Zetruel-Lumay . . . . .	16 juin 1807.
874	Pierre, Henri-Joseph . . . . .	Facteur, chef des postes . . . . .	19 Id.	Liège . . . . .	4 mai 1815.
875	Van Grieken, Henri . . . . .	Facteur des postes . . . . .	11 Id.	Saint-Trond . . . . .	26 juin 1817.
876	Lefebure, Guillaume-Jean . . . . .	Id. . . . .	17 Id.	Assche . . . . .	6 oct. 1820.
877	Loomans, Jean-Léonard . . . . .	Facteur rural . . . . .	11 Id.	Maeseyck . . . . .	5 avril 1827.
878	Steuclorum, J.-R. . . . .	Id. . . . .	31 oct. 1866.	Ypres . . . . .	17 mai 1816.
879	Janssen, François . . . . .	Pontonier . . . . .	27 nov. 1866.	Itteren . . . . .	5 août 1794.
880	De l'arbre, André . . . . .	Éclusier-receveur . . . . .	14 Id.	Grammont . . . . .	26 juin 1798.
881	Thésin, Léopold . . . . .	Éclusier . . . . .	3 janv. 1867.	Papignies . . . . .	10 janv. 1797.
882	Buydens, Pierre-Jean. . . . .	Id. . . . .	17 Id.	Ninove . . . . .	12 avril 1798.
885	Vancrombrugge, Auguste J. . . . .	Facteur rural . . . . .	19 Id.	Sottegem . . . . .	30 déc. 1800.
884	Dethier, Corneille-François . . . . .	Ingénieur des mines . . . . .	22 Id.	Spa . . . . .	27 janv. 1802.
885	Devisé, Lambert-Joseph . . . . .	Facteur rural . . . . .	31 Id.	Lanaye. . . . .	22 déc. 1822.
886	Nysten, Jean-François . . . . .	Facteur au chemin de fer . . . . .	16 mars 1867.	Helmond (Hollande) . . . . .	19 fév. 1795.
887	Saublet, François-Jacques . . . . .	Facteur rural . . . . .	20 Id.	Vitton . . . . .	16 juill. 1797.
888	Rodembourg, Bart.-Nic. . . . .	1 <sup>er</sup> commis au chemin de fer. . . . .	16 Id.	Verviers . . . . .	1 oct. 1797.
889	Jouve, Paul-Joseph . . . . .	Facteur rural . . . . .	20 Id.	Saint-Gerard . . . . .	28 oct. 1804.
890	Vanschepeael, Corneille . . . . .	Facteur des postes . . . . .	16 Id.	Watermael-Boitsfort . . . . .	12 avril 1807.
891	Blaise, Jacques . . . . .	Facteur rural . . . . .	20 Id.	Florenville . . . . .	21 nov. 1807.
892	Clarens, F. J.-A.-L. . . . .	Chef facteur au chemin de fer . . . . .	16 Id.	Bruxelles . . . . .	30 janv. 1808.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
25 1 »	8 6 »	55 7 »	761 67	Art. 5 et 8 . . . . .	446 »	11 août 1866.	11 fév. 1867.
»	25 5 »	25 5 »	2,425 »	Id. . . . .	948 »	1 <sup>er</sup> oct. 1866.	Id.
»	21 9 »	21 9 »	2,200 »	Id. . . . .	756 »	Id.	Id.
»	51 » »	51 » »	1,800 »	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	858 »	1 <sup>er</sup> nov. 1866.	Id.
20 8 »	»	20 8 »	766 67	Art. 5 et 8 . . . . .	415 »	Id.	Id.
55 7 »	1 11 »	55 6 »	766 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	490 »	Id.	Id.
28 2 »	»	28 2 »	766 67	Art. 5 et 8 . . . . .	592 »	Id.	Id.
26 2 »	4 10 »	51 » »	766 67	Id. . . . .	421 »	Id.	Id.
28 2 »	7 5 »	55 7 »	766 67	Id. . . . .	480 »	Id.	Id.
24 2 »	»	24 2 »	766 67	Id. . . . .	556 »	Id.	Id.
»	40 2 »	40 2 »	568 53	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	551 »	1 <sup>er</sup> déc. 1866.	Id.
25 5 »	7 5 »	52 8 »	768 55	Art. 5 et 8 . . . . .	440 »	Id.	Id.
9 4 »	»	9 4 »	800 »	Art. 4 et 14. . . . .	175 »	Id.	Id.
25 2 »	5 7 5	28 9 5	1,070 »	Art. 5 et 8 . . . . .	548 »	1 <sup>er</sup> janv. 1867.	Id.
25 1 »	»	25 1 »	1,980 »	Id. . . . .	905 »	Id.	Id.
28 5 15	9 7 15	57 11 »	1,100 »	Id. . . . .	728 »	Id.	Id.
20 5 »	10 9 »	51 » »	1,500 »	Id. . . . .	695 »	Id.	Id.
18 8 »	7 7 »	26 5 »	770 »	Id. . . . .	551 »	Id.	Id.
10 7 »	»	10 7 »	970 »	Id. . . . .	186 »	Id.	Id.
16 9 »	»	16 9 »	755 »	Id. . . . .	225 »	Id.	Id.
24 7 »	6 10 »	51 5 »	766 67	Id. . . . .	425 »	1 <sup>er</sup> nov. 1866.	25 mai 1867.
»	42 8 »	42 8 »	568 53	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	375 »	1 <sup>er</sup> déc. 1866.	Id.
»	56 11 »	56 11 »	708 85	Id. . . . .	402 »	Id.	Id.
»	21 6 »	21 6 »	671 67	Art. 5 et 8 . . . . .	222 »	1 <sup>er</sup> fév. 1867.	Id.
»	47 1 »	47 1 »	50 »	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	55 »	Id.	Id.
28 7 »	»	28 7 »	771 67	Art. 5 et 8 . . . . .	401 »	Id.	Id.
26 11 »	16 7 »	45 6 »	4,500 »	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	5,000 »	Id.	Id.
17 10 »	-1 6 »	19 4 »	755 85	Art. 5 et 8 . . . . .	255 »	Id.	Id.
»	25 9 »	25 9 »	1,562 50	Id. . . . .	618 »	1 <sup>er</sup> avril 1867.	Id.
25 9 »	»	25 9 »	775 »	Id. . . . .	562 »	Id.	Id.
»	25 2 »	25 2 »	2,175 »	Id. . . . .	775 »	Id.	Id.
50 5 »	4 4 »	54 9 »	775 »	Id. . . . .	480 »	Id.	Id.
27 8 »	9 10 »	57 6 »	900 »	Id. . . . .	588 »	Id.	Id.
25 2 »	»	25 2 »	775 »	Id. . . . .	554 »	Id.	Id.
»	55 11 »	55 11 »	1,856 67	Id. . . . .	1,014 »	Id.	Id.
A REPORTER. . fr.					19,458 »		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
893	Minnaert, Benoît-Jean . . . .	Machiniste au chemin de fer. . .	16 mars 1867.	Gand . . . . .	17 oct. 1812.
894	Candrix, Lambert . . . . .	Facteur des postes . . . . .	19 Id.	Tongres . . . . .	21 oct. 1815.
893	Debouvere, Pierre-François . .	Facteur rural. . . . .	16 Id.	Bruges. . . . .	23 févr. 1816.
896	Pissarello, Ange-Hubert . . . .	Id. . . . .	19 Id.	Lanage. . . . .	5 mars 1820.
897	Schietekatte, Antoine . . . . .	Facteur des postes . . . . .	22 avril 1867.	Basel . . . . .	19 oct. 1802.
898	Geens, Jean-Baptiste . . . . .	Id. . . . .	Id.	Heyst-op-den-berg. . .	28 sept. 1816.
899	Manilius, Joseph-Jean . . . . .	Ingénieur des ponts et chauss. .	8 mars 1866.	Gand . . . . .	5 juill. 1807.
900	Cleynen, Jean-Baptiste . . . . .	Postillon . . . . .	. . . . .	Bost. . . . .	21 févr. 1815.
901	Martens, Nicolas . . . . .	Pontonier . . . . .	12 févr. 1867.	Reppel. . . . .	14 avril 1797.
902	Allard, Charles-Fr.-Al. . . . .	Percepteur des postes . . . . .	1 <sup>er</sup> mars 1867.	Brunswyk. . . . .	6 avril 1799.
905	Joosten, Jean . . . . .	Pontonier-receveur . . . . .	25 avril 1867.	Hannut. . . . .	1 <sup>er</sup> févr. 1797.
904	Ubachs, Jean-Guillaume . . . . .	Ingénieur des ponts et chauss. .	4 Id.	Valkenburg . . . . .	1 <sup>er</sup> févr. 1799.
905	Balon, Pierre-Nicolas . . . . .	Officier de police au chem. de fer.	15 Id.	Vlessart . . . . .	20 nov. 1801.
906	Cox, Joseph . . . . .	Pontonier . . . . .	25 Id.	Reickheim. . . . .	13 mai 1811.
907	Pourveur, P.-F.-W. . . . .	Facteur des postes . . . . .	22 Id.	Anvers. . . . .	7 nov. 1815.
908	De Meyer, Pierre-André . . . . .	Aide éclusier . . . . .	25 mai 1867.	Gand . . . . .	16 juin 1798.
909	Swinnen, François. . . . .	Facteur rural. . . . .	16 Id.	Diest . . . . .	27 oct. 1800.
910	Collaye, Arnould-Joseph. . . . .	Facteur des postes . . . . .	31 Id.	Oreye . . . . .	28 nov. 1805.
911	Vanhove, Lambert. . . . .	Facteur rural . . . . .	6 Id.	Looz . . . . .	5 avril 1813.
912	Bariau, François . . . . .	Id. . . . .	25 Id.	Fontaine-PÉvêque . . .	27 mai 1815.
915	Thibaut, Jacques . . . . .	Chef de station . . . . .	27 Id.	Bruxelles . . . . .	1 <sup>er</sup> oct. 1816.
914	Pauli, Michel-Antoine. . . . .	Facteur rural . . . . .	31 Id.	Sart. . . . .	18 oct. 1816.
915	Viatour, Jean-Joseph . . . . .	Facteur des postes . . . . .	31 Id.	Engis . . . . .	16 juin 1817.
916	Haentjens, Adolphe . . . . .	Id. . . . .	16 Id.	Lokeren . . . . .	7 oct. 1819.
917	Hanozel, L.-A.-J.-G.-C. . . . .	Commis-chef à l'adm. centrale.	12 juin 1867.	Namur. . . . .	19 juin 1801.
918	Delhaise, Jean-Jacques . . . . .	Conducteur des ponts et chauss.	16 Id.	Beerlingen. . . . .	2 févr. 1805.
919	Vandenbrande, Pierre-Joseph . .	Facteur rural . . . . .	8 Id.	Putte . . . . .	30 déc. 1808.
920	Lecomte Auguste-Joseph. . . . .	Facteur des postes. . . . .	Id.	Reckem . . . . .	21 févr. 1809.
921	Schneider, Pierre . . . . .	Id. . . . .	4 juill. 1867.	Pétange . . . . .	5 juin 1798.
922	Maes, François . . . . .	Éclusier-receveur . . . . .	31 Id.	Gand . . . . .	26 août 1801.
925	Bastien, Gabriel-Antoine. . . . .	Facteur des postes . . . . .	4 Id.	Arlon . . . . .	31 janv. 1805.
924	Blerot, J.-H. Joseph. . . . .	Id. . . . .	Id.	Bastogne . . . . .	19 janv. 1807.
925	Creemers, Barthélemi . . . . .	Id. . . . .	Id.	Maeseycck . . . . .	31 mars 1814.
926	Druart, François . . . . .	Id. . . . .	22 août 1867.	Gages . . . . .	4 oct. 1799.
927	Uytebrouck, Jean . . . . .	Facteur rural . . . . .	21 Id.	Neerwinden . . . . .	En févr. 1800.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1814 et 1819.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÉRÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . fr.			
				10,438 »			
28 3 »	»	28 3 »	1,375 »	Art. 5 et 8 . . . . .	808 »	1 <sup>er</sup> avril 1867. 25 mai 1867.	
19 » »	»	19 » »	775 »	Id. . . . .	267 »	Id. Id.	
26 4 »	5 7 »	31 11 »	775 »	Id. . . . .	437 »	Id. Id.	
25 5 »	»	25 5 »	775 »	Id. . . . .	535 »	Id. Id.	
27 2 »	4 9 »	31 11 »	865 »	Id. . . . .	490 »	1 <sup>er</sup> mai 1867. Id.	
25 2 »	»	25 2 »	776 67	Id. . . . .	555 »	Id. Id.	
»	58 » »	58 » »	6,750 »	Id. . . . .	3,946 »	1 <sup>er</sup> avril 1866. 10 juill. 1867.	
»	»	20 » »	»	Art 14 de la loi du 19 feim. an VII.	175 »	1 <sup>er</sup> août 1867. 6 août 1867.	
»	52 10 »	32 10 »	575 55	Art. 5 et 8 . . . . .	289 »	1 <sup>er</sup> mars 1867. 2 nov. 1867.	
»	56 » »	56 » »	6,300 »	Id. . . . .	3,489 »	1 <sup>er</sup> avril 1867. Id.	
»	34 10 »	34 10 »	812 55	Id. . . . .	455 »	1 <sup>er</sup> mai 1867. Id.	
»	50 1 14	50 1 14	2,600 »	Id. . . . .	1,205 »	Id. Id.	
»	46 5 »	46 5 »	1,576 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 15 . . . . .	917 »	Id. Id.	
»	56 5 »	56 5 »	576 67	Art 5 et 8 . . . . .	525 »	Id. Id.	
50 7 »	»	50 7 »	1,076 67	Id. . . . .	598 »	Id. Id.	
»	31 5 »	31 5 »	750 »	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	552 »	1 <sup>er</sup> juin 1867. Id.	
50 » 19	4 7 »	54 7 19	778 55	Id. . . . .	479 »	Id. Id.	
28 » »	»	28 » »	778 55	Art. 5 et 8 . . . . .	596 »	Id. Id.	
25 8 »	8 » »	31 8 »	778 55	Id. . . . .	450 »	Id. Id.	
25 11 »	»	25 11 »	800 »	Id. . . . .	547 »	Id. Id.	
»	37 11 15	37 11 15	1,800 »	Id. . . . .	1,030 »	Id. Id.	
21 4 »	7 5 28	28 7 28	739 17	Id. . . . .	569 »	Id. Id.	
19 8 »	7 5 16	27 1 16	1,078 55	Id. . . . .	508 »	Id. Id.	
21 11 »	6 8 »	28 7 »	778 55	Id. . . . .	589 »	Id. Id.	
»	39 10 »	39 10 »	2,560 »	Art 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	1,568 »	1 <sup>er</sup> juill. 1867. Id.	
»	39 1 »	39 1 »	2,550 »	Art. 50 . . . . .	1,022 »	Id. Id.	
25 11 »	»	25 11 »	780 »	Art. 5 et 8 . . . . .	559 »	Id. Id.	
29 2 27	5 7 20	34 10 17	780 »	Id. . . . .	481 »	Id. Id.	
50 9 »	»	50 9 »	781 67	Id. . . . .	457 »	1 <sup>er</sup> août 1867. Id.	
»	25 11 »	25 11 »	1,640 85	Id. . . . .	654 »	Id. Id.	
26 2 »	»	26 2 »	880 »	Id. . . . .	418 »	Id. Id.	
26 1 »	9 9 »	35 10 »	781 67	Id. . . . .	487 »	Id. Id.	
25 » »	»	25 » »	781 67	Id. . . . .	526 »	Id. Id.	
22 9 »	»	22 9 »	785 55	Id. . . . .	524 »	1 <sup>er</sup> sept. 1867. Id.	
51 » »	»	51 » »	785 55	Id. . . . .	441 »	Id. Id.	
				A REPORTER. . . . fr.	44,542 »		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
928	Vandeweghe, Th.-Joseph . . .	Facteur rural . . . . .	16 août 1867.	Sottegem . . . . .	15 juin 1800.
929	Franche, Emmanuel . . . . .	Facteur des postes . . . . .	21 Id.	Hamaide . . . . .	9 avril 1804.
930	Picot, Laurent-Joseph . . . . .	Id. . . . .	Id.	Ermeton-sur-Biest . . . . .	9 juin 1803.
931	Torschen, Ad.-Ferdinand-Math.	Chef de station . . . . .	20 Id.	Bois-le-Duc . . . . .	28 juin 1808.
932	Deschamps, J.-B.-C.-Er. . . . .	Commis des postes. . . . .	Id.	Neufvilles . . . . .	29 janv. 1809.
933	Barbiaux, Nicol.-Joseph . . . . .	Garde-cônvoi . . . . .	Id.	Vieux-Genappe . . . . .	31 juill. 1809.
934	Tudts, Joseph-Ferdinand. . . . .	Agréé au chemin de fer . . . . .	Id.	Louvain . . . . .	11 oct. 1815.
935	Schelstraete, Désiré . . . . .	Facteur rural . . . . .	16 Id.	Selzaete . . . . .	7 févr. 1818.
936	Dumont, Antoine . . . . .	Id. . . . .	Id.	Lahamaide . . . . .	20 janv. 1824.
937	Demarcin, Jean-Joseph . . . . .	Id. . . . .	5 oct. 1867.	Braibant . . . . .	1 <sup>er</sup> janv. 1796.
938	Becker, Jean-Pierre . . . . .	Commis des ponts et chaussées	22 août 1867.	Luxembourg. . . . .	14 déc. 1800.
939	Meulebrouck, Jean-François . . . . .	Pontonniere-receveur . . . . .	27 sept. 1867.	Bruges . . . . .	24 déc. 1806.
940	Wauters, Jean-Baptiste . . . . .	Facteur rural . . . . .	15 oct. 1867.	Moorset . . . . .	6 mars 1802.
941	Idebetouw, Jean-Arnold . . . . .	Id. . . . .	5 Id.	Maeseyek . . . . .	7 sept. 1809.
942	Lallemand, Jean-Joseph . . . . .	Id. . . . .	19 Id.	Branchon . . . . .	5 oct. 1809.
943	Deleender, Ad.-François . . . . .	Id. . . . .	20 Id.	Aerschot . . . . .	27 nov. 1812.
944	Hofkens, Henri-Godefroid . . . . .	Facteur des postes . . . . .	19 Id.	Anvers . . . . .	6 déc. 1815.
945	Bosmans, Pierre-Joseph . . . . .	Id. . . . .	29 Id.	Louvain . . . . .	27 juin 1819.
946	Herlant, Henri . . . . .	Id. . . . .	26 Id.	Tournai . . . . .	22 oct. 1825.
947	Beels, Jean-François . . . . .	Percepteur des postes. . . . .	2 nov. 1867.	Gand . . . . .	17 janv. 1799.
948	Delestienne, Jean-Baptiste . . . . .	Éclusier . . . . .	10 déc. 1867.	Ittre. . . . .	20 sept. 1788.
949	Willems, Félix-Égide . . . . .	Facteur rural . . . . .	6 Id.	Diest . . . . .	4 mars 1827.
950	Coulon, Nicolas. . . . .	Id. . . . .	18 Id.	S'-Léger . . . . .	28 avril 1827.
951	Noël, Jean-Félix . . . . .	Directeur général des ponts et chaussées et des mines.	16 janv. 1868.	Bruxelles . . . . .	15 juin 1790.
952	Hognoule, Jean-Pascal . . . . .	Garde-rivière. . . . .	20 août 1867.	Liège . . . . .	31 mars 1795.
953	Veilles, Henri-François . . . . .	Facteur rural . . . . .	5 oct. 1867.	La Gleize . . . . .	5 nov. 1806.
954	Jaassen, Pierre-Jean . . . . .	Pontonniere . . . . .	21 nov. 1867.	Dilsen . . . . .	5 mars 1800.
955	Masset, P.-F.-H.-E. . . . .	Chef de bureau . . . . .	6 Id.	Verviers . . . . .	2 déc. 1812.
956	Declercq, L.-A.-François. . . . .	Facteur rural . . . . .	6 janv. 1868.	Dixmude . . . . .	19 nov. 1797.
957	Wauters, Jean-Léandre . . . . .	Id. . . . .	22 Id.	Cruyshautem. . . . .	25 août 1799.
958	Lecocq, Jean-Baptiste. . . . .	Pontonniere . . . . .	11 Id.	Liège . . . . .	17 sept. 1822.
959	Rassart, H.-A.-J. . . . .	Facteur rural . . . . .	3 févr. 1868.	Beaumont . . . . .	26 juin 1801.
960	Despreetz, A.-E.-Joseph . . . . .	Conducteur des ponts et chauss.	27 Id.	Liège . . . . .	11 juin 1809.
961	Maertens, Ed.-Julien . . . . .	Surveillant des ponts et chauss.	11 Id.	Menin . . . . .	30 déc. 1815.
962	Brousmiche, Ph.-Joseph . . . . .	Facteur rural . . . . .	26 Id.	Bruly . . . . .	15 avril 1819.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . . fr.	44,542 »		
50 11 »	»	50 11 »	785 55	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	440 »	1 <sup>er</sup> sept. 1867.	2 nov. 1867.
50 7 »	»	50 7 »	1,085 55	Art. 5 et 8. . . . .	602 »	Id.	Id.
27 1 »	»	27 1 »	1,085 55	Id. . . . .	555 »	Id.	Id.
»	57 8 »	57 8 »	3,100 »	Art. 5, 9 et 15 . . . . .	2,066 »	Id.	Id.
»	24 2 »	24 2 »	2,185 55	Art. 5 et 8. . . . .	811 »	Id.	Id.
14 6 »	5 8 »	20 2 »	1,426 67	Id. . . . .	500 »	Id.	Id.
»	19 11 24	19 11 24	1,280 »	Id. . . . .	592 »	Id.	Id.
23 4 »	7 7 »	29 11 »	741 67	Id. . . . .	587 »	Id.	Id.
19 9 »	5 5 »	25 » »	785 55	Id. . . . .	520 »	Id.	Id.
50 11 »	»	50 11 »	786 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	442 »	1 <sup>er</sup> nov. 1867.	Id.
»	41 4 5	41 4 5	1,966 67	Id. . . . .	1,250 »	1 <sup>er</sup> sept. 1867.	20 janv. 1868.
»	18 5 »	18 5 »	1,050 »	Art. 5 et 9. . . . .	479 »	1 <sup>er</sup> oct. 1867.	Id.
51 1 »	»	51 1 »	786 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	444 »	1 <sup>er</sup> nov. 1867.	Id.
50 11 »	»	50 11 »	786 67	Art. 5 et 8 . . . . .	442 »	Id.	Id.
11 5 »	»	11 5 »	746 67	Art. 5, 8 et 14 . . . . .	175 »	Id.	Id.
25 » »	6 11 10	29 11 10	745 55	Art. 5 et 8. . . . .	589 »	Id.	Id.
26 4 »	»	26 4 »	1,100 »	Art. 5 et 9. . . . .	656 »	Id.	Id.
16 10 »	»	16 10 »	886 67	Art. 5 et 8. . . . .	271 »	Id.	Id.
18 4 »	»	18 4 »	786 67	Id. . . . .	262 »	Id.	Id.
»	55 5 »	55 5 »	5,741 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 13. . . . .	3,500 »	1 <sup>er</sup> déc. 1867.	Id.
»	28 6 »	28 6 »	790 »	Art. 5 et 8. . . . .	546 »	1 <sup>er</sup> janv. 1868.	Id.
7 5 »	»	7 5 »	695 »	Art. 4 et 14 . . . . .	175 »	Id.	Id.
10 9 »	»	10 9 »	745 »	Art. 5 et 14 . . . . .	175 »	Id.	Id.
»	59 5 »	59 5 »	12,000 »	Art. 1 <sup>er</sup> , 8 et 15 . . . . .	5,000 »	1 <sup>er</sup> fév. 1868.	27 avril 1868.
»	22 10 »	22 10 »	700 »	Art. 5 et 8. . . . .	245 »	1 <sup>er</sup> sept. 1867.	2 mai 1868.
22 5 »	»	22 5 »	786 67	Id. . . . .	518 »	1 <sup>er</sup> nov. 1867.	Id.
»	28 2 15	28 2 15	588 55	Id. . . . .	254 »	1 <sup>er</sup> déc. 1867.	Id.
»	26 7 »	26 7 »	4,216 67	Id. . . . .	1,724 »	Id.	Id.
31 3 15	»	31 5 15	790 85	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	449 »	1 <sup>er</sup> fév. 1868.	Id.
50 2 »	1 2 »	51 4 »	790 85	Id. . . . .	447 »	Id.	Id.
»	10 5 »	10 5 »	590 85	Art. 5, 8 et 14 . . . . .	175 »	Id.	Id.
29 10 »	1 7 »	51 5 »	791 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	448 »	1 <sup>er</sup> mars 1868.	Id.
»	27 10 »	27 10 »	2,585 55	Art. 5 et 8 . . . . .	1,020 »	Id.	Id.
»	25 8 »	25 8 »	1,600 »	Id. . . . .	582 »	Id.	Id.
29 11 »	»	29 11 »	791 67	Id. . . . .	450 »	Id.	Id.
				A REPORTER. . . . . fr.	70,471 »		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
965	Lievin, Joseph . . . . .	Huissier de salle . . . . .	16 mars 1868.	Grandrang . . . . .	25 mars 1798.
964	Lecluyse, Ph.-Charles. . . . .	Éclusier . . . . .	7 Id.	Nieuport . . . . .	28 juill. 1799.
965	Moens, Pierre . . . . .	Facteur rural . . . . .	18 Id.	Looz . . . . .	21 nov. 1815.
966	Lequien, Louis . . . . .	Machiniste au chemin de fer . . . . .	28 Id.	Anvers . . . . .	24 janv. 1811.
967	Melser, Guillaume-Th. . . . .	Commis au chemin de fer . . . . .	Id.	Maestricht. . . . .	10 juin 1805.
968	Noël, Charles-Joseph . . . . .	Facteur rural . . . . .	Id.	Wavre . . . . .	30 mai 1819.
969	Vandersmissen, Nicolas-Joseph.	Éclusier . . . . .	9 avril 1868.	Tubize . . . . .	5 déc. 1801.
970	Frans, Charles . . . . .	Facteur rural . . . . .	25 Id.	Heyst-op-den-Berg . . . . .	25 nov. 1808.
971	Delory, Benjamin . . . . .	Id. . . . .	Id.	Herquegies . . . . .	9 janv. 1814.
972	Brugelmans, Charles . . . . .	Id. . . . .	Id.	Beersse. . . . .	18 août 1814.
975	Pavier, Hubert-Joseph . . . . .	Id. . . . .	27 mai 1868.	Hamoir. . . . .	1 fév. 1797.
974	Coubeau, Louis-Joseph . . . . .	Id. . . . .	Id.	Lens . . . . .	8 juin 1802.
975	Blondiaux, Pierre-François . . . . .	Facteur des postes . . . . .	8 juin 1868.	Charleroy . . . . .	14 sept. 1805.
976	Houfmont, Maximilien-Emm <sup>l</sup> .	Id. . . . .	15 Id.	Amay . . . . .	18 avril 1812.
977	Gelinne, Constant-Joseph . . . . .	Id. . . . .	8 Id.	Perwez. . . . .	26 mars 1826.
978	Desutter, Charles-Louis . . . . .	Id. . . . .	7 juill. 1868.	Ectloo . . . . .	5 juill. 1802.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1869.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . . fr.	70,471 »		
»	31 2 »	31 2 »	1,850 83	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	887 »	1 <sup>er</sup> avril 1868.	2 mai 1868.
»	35 7 »	35 7 »	900 »	Id. . . . .	492 »	Id.	Id.
26 9 »	»	26 9 »	792 50	Art. 5 et 8 . . . . .	585 »	Id.	Id.
29 5 »	»	29 5 »	2,000 »	Id. . . . .	1,065 »	Id.	16 août 1868.
»	41 11 »	41 11 »	2,562 50	Id. . . . .	1,052 »	Id.	Id.
31 6 25	»	31 6 25	792 50	Id. . . . .	455 »	Id.	Id.
»	55 8 20	55 8 20	741 53	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	585 »	1 <sup>er</sup> mai 1868.	Id.
28 » »	8 7 »	36 7 »	795 53	Art. 5 et 8 . . . . .	508 »	Id.	Id.
4 11 »	3 7 »	8 0 »	746 67	Id. . . . .	175 »	Id.	Id.
18 » »	»	18 » »	746 67	Id. . . . .	244 »	Id.	Id.
31 6 16	»	31 6 16	794 17	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	454 »	1 <sup>er</sup> juin 1868.	Id.
31 7 »	1 9 »	36 4 »	794 17	Id. . . . .	514 »	Id.	Id.
20 » »	»	20 » »	995 »	Art. 5 et 8 . . . . .	524 »	1 <sup>er</sup> juill. 1868.	Id.
29 6 »	»	29 6 »	800 »	Art. 5 et 9 . . . . .	501 »	Id.	Id.
9 10 »	5 5 »	13 3 »	855 »	Art. 5 et 8 . . . . .	195 »	Id.	Id.
31 2 »	»	34 2 »	795 85	Art. 1 <sup>er</sup> et 8. . . . .	494 »	1 <sup>er</sup> août 1868.	Id.
TOTAL. . . . . fr.					79,595 »		
Les extinctions de pensions, constatées du 1 <sup>er</sup> avril 1867 au 31 octobre 1868, au nombre de 69, s'élèvent ensemble à . . . . .					37,565 »		
RESTE. . . . . fr.					41,850 »		
<b>SITUATION GÉNÉRALE.</b>							
Au 1 <sup>er</sup> novembre 1868, les pensions inscrites, au nombre de 978, s'élèvent à . . . . .					586,165 »		
Et les pensions éteintes, au nombre de 486, à . . . . . fr.					284,895 »		
RESIDE. . . . . fr.					501,272 »		